This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

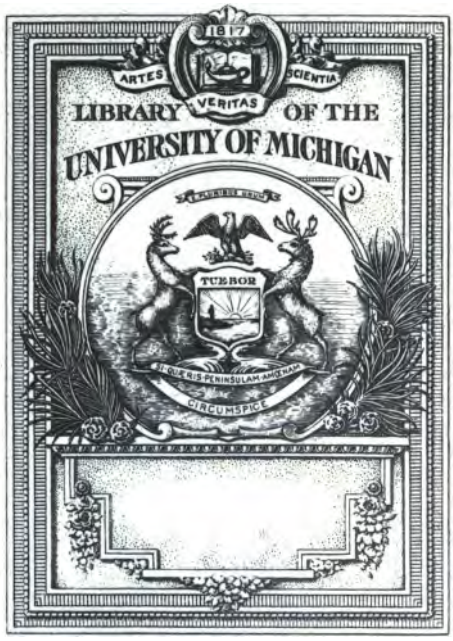

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

A Monsieur Giolitti
affectueusement
A. Leroy-Beaulieu

2

L'ANTISÉMITISME

DU MÊME AUTEUR

ISRAËL CHEZ LES NATIONS (in-18, Calmann Lévy). . . 1 vol.

UN EMPEREUR, UN ROI, UN PAPE, UNE RESTAURATION (in-18, Charpentier). — L'Empereur Napoléon III et la politique du second empire. — Le Roi Victor-Emmanuel et la monarchie italienne. — Le Pape Pie IX, le Saint-Siège et l'Église. — La Monarchie espagnole sous Alphonse XII. . . . . 1 —

LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX, L'ÉGLISE ET LE LIBÉRALISME, de 1830 à nos jours (in-18, E. Plon, Nourrit). 1 —

LA RÉVOLUTION ET LE LIBÉRALISME, essais de critique et d'histoire (in-16, Hachette, 1890). — Le Banquet du Centenaire de 1789. — La Révolution et M. Taine. — Les Mécomptes du libéralisme. — La Révolution et la Séparation de l'Église et de l'État. — Nos hôtes de 1889. 1 —

L'EMPIRE DES TSARS ET LES RUSSES (in-8, Hachette).
— Tome I : Le Pays et les Habitants (4e édition) . . . . 1 —
— Tome II : Les Institutions (2e édition) . . . . . 1 —
— Tome III : La Religion (2e édition) . . . . . 1 —

UN HOMME D'ÉTAT RUSSE (Nicolas Milutine), d'après sa correspondance inédite. — Étude sur la Russie et la Pologne pendant le règne d'Alexandre II (in-16, Hachette) . . . . . 1 —

LA FRANCE, LA RUSSIE ET L'EUROPE (in-18, Calmann Lévy) . . . . . 1 —

LA PAPAUTÉ, LE SOCIALISME ET LA DÉMOCRATIE (In-18, Calmann Lévy) . . . . . 1 —

ÉTUDES RUSSES ET EUROPÉENNES, esquisses et portraits contemporains (in-18, Calmann Lévy). . . . . 1 —

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20. — 6742-3-97. — (Encre Lorilleux).

ANATOLE LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT

L'ANTISÉMITISME

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1897

DS
145
.L62

Gen. Lit
Exch.
U. of M. Law Library
12-20-1932

J.C. 12-22-32

AVANT-PROPOS

Le délégué général de la Ligue antisémitique ayant, à la suite d'une conférence à l'Institut catholique, provoqué M. A. Leroy-Beaulieu à une réunion contradictoire, M. A. Leroy-Beaulieu a répondu par la lettre suivante :

A Monsieur Jules Guérin,
délégué général de la Ligue antisémitique.

« Monsieur,

» Vous m'avez invité, dans une lettre publique, à une conférence contradictoire, sous les auspices

de la Ligue antisémitique de France. Vous voulez bien m'assurer, d'avance, de la courtoisie de vos amis. Cette courtoisie, je viens, malheureusement, d'en faire l'épreuve, à ma conférence de l'Institut catholique sur l'antisémitisme.

» S'il était un lieu, à Paris, où vos amis, qui se disent chrétiens et se donnent volontiers comme les champions de l'Église, dussent se montrer bien élevés et respectueux de la liberté de la parole, c'était, assurément, l'amphithéâtre de l'Institut catholique. Ils ne l'ont, hélas! pas compris. Au scandale de la grande majorité de l'auditoire, ils n'ont cessé de m'interrompre par d'ineptes quolibets et de grossières gamineries. Après cela, l'expérience est faite. Bien naïf qui compterait sur la sincérité ou sur la bonne éducation de vos amis.

» Ma conférence à l'Institut catholique a été sténographiée; elle sera publiée. Vos journaux l'ont déjà travestie avec leur bonne foi habituelle. Vous pourrez la prendre, la réfuter, la mettre en pièces, à votre gré. Ce sera la vraie conférence contradictoire, la seule sérieuse et la seule utile.

» Au public de juger de quel côté sont la

véracité et la bonne éducation, l'esprit de charité et de justice, le vrai patriotisme et le vrai courage.

» Veuillez, monsieur, recevoir mes salutations.

» ANATOLE LEROY-BEAULIEU. »

Paris, le 4 mars 1897.

L'ANTISÉMITISME

CONFÉRENCE

DE M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU

Faite à l'Institut catholique de Paris, le 27 février 1897.

MESSIEURS,

Je dois parler devant vous — et je crois qu'il y a, de ma part, quelque courage à le faire — d'un sujet très complexe, très délicat. Je commencerai par dire, en toute sincérité, que je souhaite, avant tout, ne choquer personne parmi vous. Qu'il y ait ici des « sémites » ou des antisémites, je les prierai, les uns et les autres, de ne regarder qu'à mes intentions. Je ne veux froisser personne ; je veux, simplement, exposer, en toute loyauté, ce que je crois la vérité. *(Applaudissements et murmures.)*

Peut-être quelques-uns d'entre vous sont-ils enclins à me regarder comme l'avocat du diable. *(Rires.)* Je les avertis que je ne suis, ici, l'avocat de personne. Je n'ai rien de l'avocat, ni dans mon caractère, ni dans mes

habitudes d'esprit. J'oserai dire que j'en suis tout l'opposé. Je n'ai pas coutume de plaider pour une cause, ou pour une autre. J'ai, en toutes choses, au contraire, comme règle, de considérer chaque question, sous ses différents aspects, en critique, en historien, en homme affranchi de tout préjugé, et autant qu'il dépend de moi, libre de toute passion. Or, l'antisémitisme est, précisément, un de ces phénomènes complexes qui peuvent être regardés sous des aspects très différents. Un de ses caractères, — et je crois que les antisémites seront les premiers de cet avis — c'est qu'on aurait tort de ne voir, en lui, que l'opposition à ceux qu'il appelle des sémites. Ce serait le rapetisser étrangement. L'antisémitisme déborde, à bien des égards, les Juifs ; il s'élève au-dessus d'eux, il s'en prend aux grandes questions morales ou sociales ; il en veut non seulement aux Juifs, mais à des gens qui n'ont pas dans les veines une goutte de sang israélite ; il s'attaque souvent à des chrétiens, aux protestants en particulier, parfois aussi à des catholiques, voire à de fort bons catholiques, sauf à les baptiser du nom bizarre de *judaïsants*. *(Murmures.)* C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes, bon gré, mal gré, contraints de nous occuper de l'antisémitisme et de nous faire une opinion sur ses tendances, sur ses procédés, sur ses méthodes.

L'antisémitisme, Messieurs, se présente à nous, à la fois, sous un triple aspect. Il se donne comme le défenseur de la religion, le champion du christianisme

(Applaudissements) : c'est ce que j'appellerai l'aspect religieux. Il se donne comme le défenseur de la patrie, le champion de l'idée nationale *(Applaudissements et murmures)* : c'est ce que j'appellerai l'aspect national. — Et quand je prononce ici le nom de patrie, je me permettrai de rappeler aux jeunes patriotes qui m'écoutent que, lorsqu'il s'est agi de choisir une devise pour le *Comité de Défense et de Progrès social*, que j'ai l'honneur de présider, j'ai mis en tête le nom de patrie. *(Applaudissements.)* En troisième lieu, l'antisémitisme se présente comme le défenseur de la société, l'avocat des petits et le vengeur de la moralité : c'est ce que j'appelle l'aspect social.

Il y a, ainsi, trois variétés ou trois sortes d'antisémitisme qui se rencontrent tantôt séparées, plus souvent réunies, chez les antisémites français, comme chez les antisémites étrangers.

Je commencerai par constater que, dans ce triple domaine, religieux, national, économique ou social, une partie au moins, une grande partie, si vous le voulez, des plaintes ou des revendications des antisémites peuvent être fondées. *(Applaudissements.)* Cela, je n'ai jamais fait difficulté de le reconnaître. Ainsi, par exemple, lorsque les antisémites s'attaquent à l'intolérance de certains libres penseurs, de ceux qui, par une sorte de fanatisme à rebours, prétendent substituer, aux anciennes religions d'Etat, une sorte d'irreligion d'État, les antisémites sont, assurément, dans leur droit.

(Applaudissements.) De même, lorsqu'ils s'en prennent au cosmopolitisme, à l'internationalisme, à l'égoïsme ou au vague et vide humanitarisme des sans-patrie d'en haut ou d'en bas, les antisémites ont, pour eux, le droit et la raison. De même, enfin, lorsqu'ils se révoltent contre la prépotence de l'argent et contre le culte de Mammon, lorsqu'ils s'insurgent contre le matérialisme pratique de nos contemporains, ou qu'ils dénoncent la corruption financière et la corruption parlementaire. *(Applaudissements.)* Sur ces trois points, — si vous prenez la thèse dans sa généralité, — tout chrétien, tout Français, tout honnête homme est contraint d'admettre que dans les doléances des antisémites, il y a, pour le moins, une part de vérité. Et, Messieurs, j'ai le droit de le rappeler, l'intolérance irréligieuse des sectaires du matérialisme, l'internationalisme des sans-patrie, les cyniques pratiques des corrupteurs de la Bourse, de la presse ou de la politique, je m'honore, quant à moi, d'avoir été au premier rang de ceux qui les ont combattus, par la plume ou par la parole. *(Applaudissements.)*

La différence entre les antisémites et moi, dans cette triple campagne, c'est, surtout, une différence de procédé et de méthode; mais cela seul importe beaucoup. Car, alors même que telles de leurs doléances semblent justifiées, ma raison et ma conscience me défendent d'admettre le manque de mesure, l'esprit de dénigrement et de suspicion, l'exclusivisme intolérant, en

un mot, les passions, les procédés, la méthode des antisémites. *(Applaudissements et protestations.)*

L'antisémitisme, en effet, s'offre à nous, si on veut l'analyser et le décomposer, comme une sorte de mixture faite d'ingrédients fort divers. Étrange amalgame où il entre à la fois de bons sentiments, de nobles aspirations, — et aussi, il faut bien l'avouer, des passions malsaines, des instincts que je suis obligé de qualifier de vils. *(Protestations.)* Regardez-le, Messieurs, écoutez son langage; il vous faudra bien convenir qu'en même temps qu'il fait appel aux instincts généreux, aux aspirations élevées de l'âme humaine, l'antisémitisme s'adresse, également, et peut-être plus encore, à l'envie, à l'égoïsme, aux passions intéressées, aux instincts les plus vulgaires et aux appétits les plus bas des foules. Et c'est, précisément, ce mélange déconcertant de bien et de mal, de nobles aspirations et de sentiments bas qui fait la force de l'antisémitisme et qui explique sa diffusion en tant de pays. A cet égard, j'oserai le comparer au socialisme, qui, lui aussi, nous offre un confus amalgame d'aspirations généreuses et de convoitises brutales. Socialisme et antisémitisme, nous le verrons tout à l'heure, se touchent et se tiennent, par plus d'un côté; c'est une des choses qui, en dépit de leur contraste apparent, font comprendre leur diffusion simultanée et comme parallèle.

Avant de commencer la critique de l'antisémitisme, sous ses trois aspects principaux, je vous demande

la permission de vous soumettre une ou deux considérations d'un caractère général. Il y a, pour moi, deux choses qui vicient l'antisémitisme dans son principe, deux choses qui suffiraient à nous mettre en garde contre lui.

Le premier reproche que j'adresse aux antisémites, c'est qu'ils attribuent au Juif — pour l'appeler par son nom — une importance hors de proportion avec le nombre ou le génie des Juifs et avec l'ascendant réel de l'élément judaïque dans nos sociétés. Je dirai qu'à force de voir son action, partout, l'antisémitisme grandit le Juif, qu'il le magnifie, qu'il l'exalte outre mesure. C'est là, je l'avoue, une chose qui non seulement choque mon bon sens, mais qui révolte ma fierté, et comme chrétien et comme « aryen ». Qu'ils le comprennent ou non, les antisémites font des maigres débris d'Israël les arbitres du monde contemporain. Ils prêtent au Juif une force surhumaine, l'élevant par leurs terreurs au-dessus de toutes les nations et de toutes les races, en faisant comme un monstre prodigieux auprès duquel les plus grands peuples se trouvent petits et impuissants. C'est là une manière d'apothéose à rebours que je ne saurais admettre. Je ne puis placer le Juif aussi haut; je ne saurais concéder que Français, Allemands, Anglais, Russes, Américains soient obligés de s'incliner, avec une anxieuse épouvante, devant cette poignée de sémites; je n'admets pas, contrairement aux docteurs de l'antisémitisme, que l'historien soit contraint de reconnaître,

dans le Juif, une force supérieure à toutes celles qui ont dominé le monde. *(Applaudissements et protestations.)*

Un autre reproche que je fais aux antisémites, c'est de pratiquer, à l'égard des Juifs, ce que j'appelle la théorie du bloc, réprouvant et condamnant en masse, indistinctement, tous les membres d'un groupe ethnique ou religieux. Or, cette théorie du bloc, qu'on l'applique à l'histoire ou aux temps présents; qu'on l'étende aux politiques ou aux financiers, qu'il s'agisse des bourgeois en général ou de ceux que vous nommez des sémites, ma conscience, comme ma raison, m'oblige à protester contre elle. Je la déclare à la fois immorale et antiscientifique. *(Bruit.)* Or, comment nier que c'est la méthode habituelle des antisémites? *(Applaudissements et murmures.)*

J'en viens, maintenant, aux trois griefs principaux des antisémites contre les Juifs. Je commencerai par le grief religieux. Dans une salle comme celle-ci, il convient de s'y arrêter quelque temps.

L'ANTISÉMITISME
AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Je n'examinerai pas, ici, les accusations lancées contre le judaïsme, contre ses livres ou contre sa morale ; je l'ai fait ailleurs [1], et le temps, pour cela, me ferait aujourd'hui défaut. Je me bornerai à une réflexion. Les antisémites accusent le Juif et le Talmud d'avoir deux morales, une pour les fils de Juda, une pour les *goïm*. Or, je me permettrai de vous demander si, à leur insu et contrairement à l'esprit de l'Évangile, les antisémites n'agissent pas, vis-à-vis des Juifs, comme ils accusent les Juifs d'agir, vis-à-vis des chrétiens ? à entendre les docteurs de l'antisémitisme, les Juifs ne regardent pas les *goïm* comme leur prochain ; mais pouvons-nous dire, en bonne justice, que les anti-

1. Voyez *Israël chez les nations*. Calmann Lévy.

sémites considèrent les Juifs comme leur prochain? Je ne sais ce qu'il en est dans leur cœur; mais, à en juger par leurs paroles et par leurs actes, il ne me semble pas que l'amour du prochain aille, pour les antisémites, jusqu'à comprendre l'Israélite. Pour la plupart d'entre eux, le Juif est hors de l'humanité; on a le droit de lui refuser ce qu'on doit concéder à ses frères, les autres hommes. — Je vous laisse à juger si cela est conforme à l'Évangile, à la charité chrétienne, à l'esprit chrétien. *(Applaudissements. Bruyantes réclamations.)*

Un des reproches adressés, le plus fréquemment, aux Israélites est celui-ci : les Juifs sont les grands agents de déchristianisation des sociétés modernes. Je crois que c'est là, dans toute sa simplicité, la thèse des antisémites. Les Juifs sont rendus responsables des idées modernes, dans ce que ces idées modernes ont eu d'hostile à l'ancienne société, à l'ancienne constitution religieuse ou politique de l'Europe. On dit, par exemple, que c'est à eux qu'il faut attribuer, principalement, la sécularisation, ou pour me servir d'un mot barbare, la laïcisation des sociétés modernes. Or, ce mouvement de déchristianisation, de sécularisation, n'est pas nouveau en Europe; il est, certes, antérieur à ce que les antisémites nomment, pompeusement, l'ère de la prépondérance juive; il remonte, au moins, à la Révolution et au XVIIIe siècle.

Ce n'est pas un Juif qui avait pris pour mot d'ordre : Écrasons l'infâme! C'est Voltaire, et au lieu d'être un dis-

ciple ou un ami des Juifs, Voltaire pourrait être réclamé, par les antisémites, comme un de leurs précurseurs.

Où, Messieurs, est le point de départ du double mouvement de déchristianisation et de sécularisation? il est chez Voltaire et chez les encyclopédistes, il est chez les hommes de la Révolution, chez ceux que beaucoup de Français appellent encore nos pères de 89, quelques-uns disent même leurs pères de 93. Eh bien! peut-on dire que le XVIIIe siècle, peut-on dire que la Révolution obéissaient à l'ascendant judaïque? Où était l'influence juive, lors de la Révolution?

Je la cherche et je ne la vois pas. *(Rumeurs.)*

Messieurs, c'est une question de fait : à peine y avait-il, sous Louis XVI, quelques centaines de Juifs à Paris, pour la plupart pauvres et inconnus, relégués dans des faubourgs écartés. Peut-on prétendre que ces Juifs ignorés et dédaignés ont été les précepteurs des philosophes, ou les souffleurs des tribuns de la Révolution? — Il est donc manifestement erroné d'attribuer à Israël l'initiative du grand mouvement de sécularisation et de déchristianisation des sociétés modernes. *(Applaudissements et protestations.)*

Est-il plus juste de dire que si le Juif n'en a pas eu l'initiative, le Juif et le judaïsme sont devenus les principaux agents de la déchristianisation des peuples contemporains? Ici, au moins, il peut y avoir doute ; la question vaut la peine d'être étudiée de près. Examinons-la un instant.

Est-ce à l'action isolée du Juif que l'on peut faire remonter, en France et en Europe, la responsabilité de l'affaiblissement de la foi chrétienne ou de la sécularisation des États modernes? Non, assurément; c'est donc à des associations juives, ou à des sociétés en relations étroites avec les Juifs.

UN AUDITEUR. — *Parfaitement.*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Quelles sont, Messieurs, ces associations? Quelles sont les sociétés juives ou judaïsantes qui ont pu mériter un pareil reproche?

En fait de société juive, je n'en vois qu'une, en France, de quelque importance, c'est l'*Alliance Israélite Universelle;* il est vrai qu'à côté d'elle, ou au-dessus d'elle, nous rencontrons une institution autrement puissante, que les antisémites prétendent lui être rattachée par des liens multiples; — j'entends son nom, sur vos lèvres, c'est la Franc-Maçonnerie. *(Très bien! très bien!)*

Aux yeux de nombre d'antisémites, l'*Alliance Israélite Universelle* passe pour être un mystérieux *cahal*, comme ils disent (car les antisémites se délectent aux noms hébreux), une sorte de gouvernement occulte des Israélites du monde entier. J'ai voulu me rendre compte de la valeur de cette opinion; j'ai dû reconnaître qu'elle ne reposait guère que sur l'imagination de quelques écrivains. *(Bruit.)*

L'*Alliance Israélite Universelle*, Messieurs, a été fondée, il y a trente ou quarante ans, vers 1860, sous

le second Empire, à l'imitation d'une société chrétienne et d'une société protestante, qui s'appelle l'*Alliance Évangélique. (Protestations.)*

Je vois, Messieurs, que beaucoup d'entre vous ne connaissent, même pas de nom, l'Alliance Évangélique. C'est pourtant une société d'une importance au moins égale à celle de l'Alliance Israélite, qui s'est fondée sur le même modèle. Elle fêtait, il y a peu de mois, son premier cinquantenaire d'existence. L'Alliance Évangélique, comme l'indique son nom, s'occupe des intérêts protestants, dans le monde entier. Elle a, pour cela, des sections, dans presque tous les pays des deux hémisphères.

Les Juifs ont éprouvé, eux aussi, le besoin de constituer une Société qui défendît partout les intérêts de leurs coreligionnaires, la liberté de leur culte et la sécurité de leurs personnes. *(Rumeurs.)*

Si nous nous mettions à la place des Juifs, — il faut toujours savoir se mettre à la place des autres, fût-ce de ses adversaires, quand on veut apprécier leur conduite, — nous trouverions que les fils dispersés d'Israël pouvaient bien avoir quelque besoin de défenseur, ne fût-ce qu'en Turquie, en Perse, au Maroc, ou même en Roumanie, ou dans les États de notre ami, le Tsar. (Cris : *Vive le Tsar ! A bas les Juifs !)*

L'*Alliance Israélite Universelle* s'est donc efforcée de réunir les Juifs des différents pays, afin de plaider la cause du judaïsme auprès des gouvernements, afin

notamment, de préparer ou d'effectuer l'émancipation des Israélites d'Orient.

Si j'en avais le temps, je vous montrerais que l'*Alliance Israélite Universelle* a, dans le sein même du judaïsme, des auxiliaires et des rivales : en Angleterre, par exemple, l'*Anglo-Jewish Society ;* en Allemagne ou en Amérique, d'autres sociétés analogues. Les compétitions ou les jalousies nationales pénètrent, aussi, dans le sein du judaïsme qu'on se représente, souvent à tort, comme un bloc compact. L'*Alliance Israélite Universelle* travaille au relèvement moral et matériel des Juifs, en même temps qu'à leur émancipation civile. Elle a fondé, en Asie, en Afrique, en Europe même, de nombreuses écoles; j'en ai visité plusieurs, en Orient, et j'ai eu le plaisir de voir que, à côté de la langue du pays, on y enseigne généralement le français.

L'*Alliance Israélite Universelle* a eu, comme principal fondateur et longtemps comme président, Crémieux, membre du gouvernement de la Défense nationale et ministre de la justice durant la guerre de 1870. Je ne sais si c'est à l'Alliance Israélite elle-même, ou à son président Crémieux qu'il faut imputer la responsabilité de la naturalisation en bloc des Israélites d'Algérie, en 1870. Je crois que c'est plutôt à Crémieux lui-même, et je crains qu'en signant le décret du 24 octobre 1870, Crémieux ne se soit montré plus Juif que Français. Car, Messieurs, je n'hésite pas à le dire, devant vous, avec ma franchise habituelle, je suis de ceux qui consi-

dèrent que la naturalisation en bloc des Israélites d'Algérie, pendant le siège de la capitale de la France, a été une faute contre le patriotisme. *(Vifs applaudissements.)*

Je crois que ce n'était pas le moment, en pleine guerre et en pleine défaite, de naturaliser les Juifs d'Algérie, au risque d'exciter les justes susceptibilités des Arabes et de provoquer une insurrection des musulmans [1]. J'aurais voulu que, avant de naturaliser les Israélites algériens, on eût attendu qu'ils fussent devenus, vraiment, Français par les habitudes, par les mœurs, par le sentiment. Et j'ajouterai que, à mon sens, il eût été préférable de conférer, en même temps, les droits de citoyen français, c'est-à-dire le droit de vote, — puisque tout se ramène, de nos jours, à une question électorale — à certaines catégories de musulmans. Mais, aujourd'hui, Messieurs, après une trentaine d'années de possession, serait-il possible, serait-il juste, d'enlever aux Juifs d'Algérie les droits accordés en 1870? Je ne le pense pas. Que si l'on trouve les israélites d'Algérie trop favorisés par le privilège de citoyens français, le remède serait d'octroyer à certains musulmans, à ceux, par exemple, qui ont servi la France, soit comme civils, soit

1. Je dois à la vérité de reconnaître que, depuis ma conférence, j'ai reçu une brochure où il semble établi que le décret d'octobre 1870 n'a été ni la seule, ni la principale cause de l'insurrection algérienne. Voyez Louis Forest: *La Naturalisation des Juifs algériens, et l'Insurrection de 1872.* Paris: Lecène, Oudin 1897.

comme militaires, la qualité d'électeurs. *(Applaudissements.)*

UNE VOIX : *Vive l'Islam!*

J'arrive à la Franc-Maçonnerie. Ici, Messieurs, nous rencontrons une société autrement puissante et autrement redoutable que l'Alliance Israélite, et, quoique je fasse profession de me placer à un point de vue extérieur et objectif, afin de ne froisser personne, je dois déclarer, hautement, que je considère l'action actuelle de la Franc-Maçonnerie comme nuisible à la patrie française, funeste à la société contemporaine. *(Applaudissements prolongés.)* — J'estime que la Franc-Maçonnerie travaille à couper en deux un pays dont le premier intérêt serait de rester uni. — Malheureusement, Messieurs, je suis obligé d'ajouter que ce reproche que j'adresse à la Franc-Maçonnerie, il m'est impossible d'en exempter l'antisémitisme. *(Vives protestations.)* — L'antisémitisme, lui aussi, — et c'est un de mes griefs contre les antisémites — travaille à diviser le pays, à séparer les classes, à exciter les haines. *(Nouvelles protestations.)*

QUELQUES VOIX. — *Les antisémites sont la majorité!*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — La majorité n'est jamais, en droit, une justification. La majorité peut se tromper, et puisque j'ai l'honneur de parler dans un établissement catholique, je vous rappellerai que l'Église n'a jamais admis que la majorité créât le droit.

UNE VOIX. — *C'est vrai!*

La Franc-Maçonnerie, Messieurs, je l'ai rencontrée plusieurs fois sur mon chemin. — Quel qu'ait été son passé, quelles que soient encore ses tendances à l'étranger, elle est, chez nous, en France et dans une grande partie du continent, animée d'un esprit d'intolérance et de persécution contre lequel proteste tout mon libéralisme. Est-ce la faute des Juifs ? Sont-ils vraiment, comme on le répète autour de nous, les instituteurs et les maîtres de la Franc-Maçonnerie ? et peut-on dire que ce soit là une institution juive ?

Nous voyons bien certains liens entre la Franc-Maçonnerie et les Juifs ; nombre de Juifs sont francs-maçons ; il en est même qui ont joué un rôle dans la Maçonnerie. Je parlais, tout à l'heure, de Crémieux ; or, Crémieux a été grand maître de l'Ordre maçonnique du rite écossais, en même temps que président de l'Alliance Israélite Universelle. Il a, naturellement, cherché à se servir de la Maçonnerie pour appuyer ses revendications en faveur de ses correligionnaires d'Europe et d'Orient. La Franc-Maçonnerie se présente aux peuples comme l'incarnation des grandes idées d'humanité, de liberté, d'égalité. Elle prétend s'élever au-dessus de toutes les distinctions de race ou de religion, pour ne voir, dans tous les hommes, que des frères; on comprend que les juifs et les sociétés juives lui aient fait appel pour l'émancipation de leurs coreligionnaires. Une autre raison a dû tourner l'attention des fils d'Israël vers les Loges.

La Maçonnerie contemporaine est une société, je ne dirai pas de secours mutuels, mais d'avancement mutuel *(rires)*; c'est là, aujourd'hui, une des choses qui font sa force. Un grand nombre d'hommes, de jeunes gens ne s'affilient aux Loges que pour faire un chemin plus rapide. Or, les Juifs, aussi, ont envie de faire carrière, envie de se pousser dans le monde; — leurs adversaires prétendent même qu'ils s'y entendent mieux que les autres; — ils ont vu, dans la Maçonnerie, un moyen de parvenir, ou, si vous le préférez, une façon de faire brèche dans une société qui leur était fermée. Quoi d'étonnant qu'ils aient cherché à s'introduire par cette porte ouverte ?

Mais, pour moi comme pour vous, Messieurs, la question est plus haute. Il s'agit de savoir si l'on doit identifier les Juifs et les Francs-Maçons; si l'esprit maçonnique et l'esprit juif, c'est tout un. Il ne faut pas nous en laisser imposer par les dehors et par les décors, par les noms hébraïques, par les rites ou les légendes chères aux Maçons; tout cela ne prouve rien; tout cela peut n'être qu'un vêtement d'emprunt. J'ai, quant à moi, étudié la question, avec les faibles lumières qu'a pu me prêter la Providence et avec tout le désintéressement intellectuel dont je suis capable, et je suis arrivé à la conclusion que voici : l'esprit maçonnique n'est pas l'esprit juif. *(Protestations. — Rumeurs.)*

Messieurs, je fais appel à votre raison; je vous supplie de vous élever, un instant, au-dessus de toutes les pas-

sions des controverses quotidiennes. Examinons la question, au point de vue historique; — dans la plupart des problèmes de ce genre, la méthode historique est la plus simple, la plus sûre, la plus facile à suivre. Qu'est-ce que nous apprend l'histoire ?

D'où, à l'origine, nous est venue la Franc-Maçonnerie? Qui l'a importée, chez nous, en France et sur le continent? Je ne parle pas des origines lointaines, comme préhistoriques de la Maçonnerie; elles sont obscures, et j'avoue que, pour ma part, je n'en crois pas la tradition des Loges, quand elles prétendent remonter à Hiram et à Salomon, ou au moins aux Templiers et aux Croisades. Je ne vois là qu'une légende d'origine relativement moderne; j'estime qu'en se réclamant d'Hiram ou de Jacques Molay, les maçons du dernier siècle s'attribuaient une antiquité, une généalogie, un blason auxquels ils n'avaient pas droit. Mais laissons cette question, pour nous en tenir à l'époque historique. Nous savons très bien, par beaucoup de documents, à quelle époque la Maçonnerie s'est établie en France. C'est au commencement du XVIIIe siècle. Elle nous est venue de l'Angleterre, apportée par des lords anglais, répandue, dans la haute société française, par des amis des Stuarts. Quels ont été les premiers Francs-Maçons, en France et sur le continent? A quelle classe appartenaient-ils? A la noblesse. Durant la plus grande partie du XVIIIe siècle, en France, en Allemagne, en Pologne, en Russie, partout enfin, les Loges se sont recrutées,

presque exclusivement, parmi les seigneurs, parmi les aristocrates. J'assistais, il y a trois jours, à la réception à l'Académie française de M. Costa de Beauregard. Le directeur, M. Hervé, nous rappelait, d'après un livre de M. Costa de Beauregard, qu'une princesse, à jamais célèbre par sa beauté et par l'horreur de sa mort, l'infortunée princesse de Lamballe, présidait une loge maçonnique. Et la reine Marie-Antoinette lui écrivait pour la féliciter des bonnes œuvres qui se faisaient dans les Loges. Déjà, cependant, à cette époque, la Maçonnerie commençait à se démocratiser, ou mieux à s'embourgeoiser ; déjà, elle s'ouvrait à l'esprit révolutionnaire, quoiqu'on ait, singulièrement, exagéré son rôle dans la Révolution. Il n'en reste pas moins certain que c'est par les hautes classes que la Maçonnerie s'est introduite dans la société européenne. Et sous l'ancien régime, rappelez-vous-le, il n'y avait encore aucune infiltration de sang juif dans la noblesse. L'ancienne aristocratie n'avait pas appris à fumer ses terres avec les écus d'Israël. Ce n'était pas, comme aujourd'hui, où, sur tant de blasons, on pourrait découvrir une rouelle jaune. (*Vifs applaudissements.*)

Les Juifs, avons-nous dit, ont cherché à s'insinuer dans la Franc-Maçonnerie, dès que la Maçonnerie est devenue une puissance. Cela leur a, longtemps, été malaisé. Comme ils ne réussissaient pas toujours à s'y faire admettre, certains ont pris un procédé très simple : ils ont fondé un ordre maçonnique nouveau.

C'est ainsi que l'ordre de Mizraïm, un ordre sans importance du reste, que le Grand-Orient a refusé de reconnaître, a été fondé par des Israélites, les frères Bédarrides d'Avignon. En dépit des principes de la Maçonnerie, la plupart des Loges s'obstinaient à repousser les Juifs. J'ai moi-même connu des maçons antisémites. En Allemagne, particulièrement, où les Juifs, par leur nombre et par leur intelligence, tenaient, naguère encore, une plus grande place qu'en France, les Juifs n'ont été admis dans les Loges qu'à une époque récente. Un maçon français de ma connaissance, professeur au Muséum, me racontait qu'étant à Berlin, avant 1870, à un congrès ou à un convent maçonnique, il avait vu des vénérables changer de place pour ne pas se trouver assis à côté d'un Juif. Il reste, encore aujourd'hui, des loges fermées à tout Israélite; et cela non seulement en Allemagne, mais aussi ailleurs, en Roumanie, par exemple.

QUELQUES VOIX. — *Tous les Roumains sont antisémites.*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Je le veux bien, cela ne fait que confirmer ma thèse. Les Roumains ont beau être antisémites, la Maçonnerie n'en fleurit pas moins en Roumanie, ce qui montre l'erreur des antisémites français, quand ils prétendent identifier la Maçonnerie et les Juifs. Les loges en Roumanie sont nombreuses, plusieurs sont affiliées au Grand-Orient de France, et malgré les conseils des F.·. et des 33mes de Paris, ces

loges roumaines ne veulent pas admettre les Juifs dans leur sein. J'ai reçu moi-même des lettres de Juifs de Bucarest se plaignant, entre autres vexations, de n'être pas tolérés dans les loges roumaines; s'ils voulaient ceindre le tablier du maçon, ils étaient réduits à fonder, entre Juifs, des loges exclusivement israélites, ce qui diminuait, singulièrement, pour eux, les avantages de la Maçonnerie.

Il faut remarquer qu'il existe certaines sociétés israélites qui ont imité l'organisation de la Maçonnerie, sans être proprement maçonniques.

Ainsi, une importante société d'origine américaine, les Bené-Berith, les fils de l'Alliance. Les Américains, en bons démocrates, aiment à donner à leurs sociétés, parfois même à des associations ouvrières, le nom et la constitution d'un ordre de chevalerie, à l'instar des ordres maçonniques. C'est, rappelez-vous-le, ce qui faillit naguère faire condamner par le Saint-Siège l'ordre des *Knights of labor,* des Chevaliers du travail. Les *Bené Berith* ont, eux aussi, érigé un ordre, avec des loges qui n'ont rien de secret, ni rites, ni mystères, ni initiation. Cet ordre est, entièrement, composé de Juifs. Comme l'Alliance israélite, il est destiné à défendre et à protéger les intérêts du judaïsme. D'Amérique, les *Bené Berith* ont passé en Europe et en Orient; ils ont fondé des loges en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Roumanie, en Syrie. Cet ordre des Fils de l'Alliance est si distinct de la Maçonnerie que, vers 1890 les loges allemandes

l'ont mis en interdit, en défendant l'entrée à tous les francs-maçons.

En résumé, ni l'histoire, ni l'étude de la Maçonnerie contemporaine ne nous permettent de regarder les loges maçonniques comme une institution juive. En est-il, autrement, de l'esprit maçonnique? Peut-on dire qu'il est inspiré du judaïsme et de l'esprit juif? Je l'aurais compris, à la rigueur, lorsque la Maçonnerie pratiquait une espèce de déïsme, telle qu'elle s'est présentée à nos arrière-grands-pères du XVIIIe siècle, avant la Révolution ou vers la Révolution; mais il se trouve, justement, qu'à cette époque, la Maçonnerie était fermée aux Juifs, si bien qu'on ne voit point par où l'esprit juif eût pénétré chez elle. Depuis lors, vous savez ce qu'il est advenu du culte du Grand Architecte; nombre de loges, en France et sur le continent, ont renié la doctrine primitive de la Maçonnerie. Une évolution s'est accomplie, au XIXe siècle, dans les loges qui dépendent du Grand-Orient, chez les peuples latins, si bien qu'entre les loges françaises, ou italiennes, et celles des pays anglo-saxons, il y a, aujourd'hui, un schisme. Du déisme, le Grand-Orient a passé au matérialisme, au naturalisme, à l'athéisme. Dirons-nous qu'en reniant les principes et les symboles anciens de la Maçonnerie, en rejetant l'autorité du Grand Architecte et en rompant avec les loges anglo-saxonnes, le Grand-Orient a obéi aux impulsions du judaïsme et à l'esprit de la Syna-

gogue? Mais qui ne sait que la Synagogue s'est, toujours, donné pour mission de conserver, dans sa rigidité, la foi au monothéisme? Certes, il est parmi nous, en Occident, des Juifs athées, des Juifs matérialistes; mais, loin d'être les représentants authentiques de l'esprit d'Israël, ces Juifs athées ne sont que des Juifs déjudaïsés au contact des gentils.

Poussons plus loin, allons jusqu'au fond de la question. Vous le savez, Messieurs, certains de ses adversaires prétendent que la Maçonnerie a des rites secrets, une liturgie occulte, et que ce culte, hérité ou imité des aberrations du gnosticisme, s'adresse, dans les hauts grades, à Lucifer, à Satan lui-même. Je ne sais, quant à moi, ce qu'il en est; je ne suis ni un chevalier kadoch, ni un 33e, initié aux suprêmes mystères; mais les procédés employés, par d'anciens maçons soi-disant convertis, pour prouver le satanisme de la haute-maçonnerie, m'en feraient plutôt douter.

Nous avons tous entendu parler, récemment, d'une prétendue fiancée d'Asmodée, mystique vierge luciférienne, invisible et insaisissable, dont des éditeurs complaisants nous ont raconté, en petits traités populaires, les aventures avec Satan. J'avoue, humblement, que je doute de tout ce merveilleux diabolique, et que l'existence même de Diana Vaughan m'a toujours laissé sceptique. *(Rires)*.

La Maçonnerie, Messieurs, a des ennemis d'une naïveté admirable, qui la servent si bien, par l'extrava-

gance même de leurs attaques, qu'on se demande si ces adversaires des loges ne seraient pas leurs compères. N'importe, Messieurs, admettons que le palladisme existe en vérité, et que les Loges, ennemies de toute religion, adorent comme dieu, Lucifer ; admettons que, derrière ses apparences humanitaires et tout le fastueux décor des idées de liberté et d'égalité, la Maçonnerie abrite le culte de Satan, peut-on reconnaître, dans cette monstrueuse religion, l'esprit judaïque? Comment, la révolte de Satan contre Jéhovah! mais Jéhovah, pour les Juifs, n'est pas seulement le Dieu universel, le Dieu créateur du monde, c'est le Dieu national. Pas un rabbin qui ne mette sa gloire à demeurer fidèle à Jéhovah, dont ses lèvres n'osent même prononcer le nom ineffable. Imaginer que c'est du judaïsme et de la Synagogue, du Talmud ou même de la Cabbale qu'est sorti le culte de Satan, c'est, en vérité, une aberration.

Pour en finir avec l'antisémitisme religieux, il me faut dire un mot de la participation des Juifs à l'anticléricalisme. L'anticléricalisme et l'antisémitisme me semblent, à la fois, le pendant et la contre-partie l'un de l'autre. Ils s'appellent et s'excitent réciproquement.

Il est hors de doute que plus d'un Juif a pris part aux campagnes de l'anticléricalisme. Cela est vrai de la France, plus encore peut-être de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. C'est parce que nombre de Juifs ont eu l'imprudence de participer à la propagande

antichrétienne, anticatholique, que beaucoup de chrétiens, beaucoup de catholiques se sont jetés dans l'antisémitisme. Si nous nous reportons aux dates, nous trouvons qu'en Allemagne, d'où nous est venu l'antisémitisme moderne, — car, en somme, c'est une importation allemande, — l'antisémitisme est précisément né à l'époque du *Kulturkampf*. Il y avait, alors, en Prusse, parmi les soi-disant libéraux, dans le parti que j'appellerai pseudo-libéral, parce qu'à mes yeux, on n'a pas droit au titre de libéral, quand on demande des lois d'exception, fût-ce contre les Jésuites, ou fût-ce contre les Juifs ; — il y avait, dans le parti national-libéral et dans la presse anticléricale, quelques Juifs qui, selon une tactique commune aux anticléricaux de tous les pays, criaient en montrant les catholiques : Sus à Rome ! Imprudence grave de la part de Juifs ! car, aux Juifs, il était naturel que les catholiques finissent par répondre : Sus à Jérusalem ! Ce sont là deux cris qui s'appellent l'un l'autre, car l'intolérance provoque l'intolérance.

De même, je tiens à le constater, ici, à la décharge des catholiques, une des raisons de la diffusion de l'antisémitisme, dans notre France, c'est que, par suite des lois anticléricales, par suite de l'esprit antichrétien dont s'était imprégné notre Gouvernement, il s'est trouvé que c'était un avantage de n'être pas catholique, un avantage de n'être pas chrétien. Aux yeux de nos gouvernants, être Juif semblait un titre de confiance. C'est ainsi, encore une fois, par le fait de l'anticléricalisme, par le

fait de la guerre déclarée à tout ce qui était catholique, que les Juifs, et avec les Juifs, parfois, les protestants, se sont trouvés bénéficier des faveurs gouvernementales. *(Marques d'assentiment.)*

Je ne trouve cela, quant à moi, ni juste ni normal. Si, à mon sens, on ne doit pas refuser l'égalité aux Juifs, on ne doit pas, davantage, leur accorder de privilèges. Il est choquant, il est inique que, dans notre pays de France où la majorité de la population est chrétienne, ce soit un titre, vis-à-vis du Gouvernement français, que de n'être pas chrétien. *(Applaudissements prolongés.)*

L'ANTISÉMITISME
AU POINT DE VUE NATIONAL

Ceci m'amène à ce que j'appelle le grief national. Le Juif est accusé de dénationaliser les peuples au milieu desquels il vit. Reproche grave dans un siècle comme le nôtre, où l'esprit national a dominé tous les peuples.

Le Juif, dit-on, est un élément inassimilable, non seulement à cause de sa religion, quoique à vrai dire, c'est la religion qui conserve le Juif ; mais par le fait même de sa race. C'est un Sémite. L'importance attachée, par l'antisémitisme moderne, à l'idée de race se manifeste par le nom même qu'il s'est donné. Pour être exact, il eût dû s'intituler, modestement, antijudaïsme ; car s'il existe, vraiment, une race sémitique, la plupart de ses représentants n'ont rien à faire avec nos antisémites. Les ennemis d'Israël ont voulu, par le pédantesque mot d'*antisémitisme*, indiquer qu'ils s'attaquaient au

Juif, comme à un élément ethnique, à un élément oriental, et pour ainsi dire comme à un corps étranger introduit dans les chairs des peuples aryens.

PLUSIEURS VOIX. — *Parfaitement !*

Je ne puis chercher ici jusqu'à quel point le Juif est un pur Sémite. Je le regrette, car c'est sur cette différence, sur cette opposition des deux races sémitique et aryenne que repose tout l'antisémitisme contemporain; c'est, avant tout, une doctrine ethnographique, fondée sur une anthropologie de convention et sur une philosophie de l'histoire de fantaisie. C'est, par là, qu'elle prétend se donner un aspect scientifique. Au point de vue de la Science, l'antisémitisme est une théorie ethnographique, — ou il n'est rien.

Or, si j'en avais le temps, je vous montrerais que le sang d'Israël a dû, à travers les siècles, subir bien des infiltrations. Je ne sais rien, du reste, de plus trompeur, de plus équivoque, que les théories historiques fondées sur les races. N'importe, admettons, si vous voulez, que le Juif est un Sémite, tandis que nous autres chrétiens serions des Aryens. Sommes-nous en droit de dire, avec les fauteurs de l'antisémitisme, que cette race sémitique est une race inférieure ? que, ni au point de vue intellectuel, ni au point de vue moral, elle ne saurait être égalée ou comparée à notre forte race aryenne ? Les antisémites sont grands amateurs d'ethnographie; ils en mettent, partout, dans le passé et dans le présent; et leur ethnographie, elle est simple, ou mieux

elle est simpliste. Pour eux, les Aryens sont les représentants des sentiments généreux, nobles, élevés, tandis que les Sémites ont, partout et toujours, personnifié les sentiments intéressés, vils, bas. *(Très bien! très bien sur quelques bancs.)*

Messieurs, c'est nous, soi-disant Aryens, qui faisons, de nous-mêmes, ce portrait flatteur; les Sémites pourraient nous rappeler l'antique apologue des animaux peints par eux-mêmes. Pareils portraits sont souvent entachés de partialité. J'aurais, moi aussi, tout intérêt à faire l'éloge des Aryens, étant moi-même de vieux sang français, de vieux sang normand, si tant est que nous, Gaulois de terre gauloise, nous soyons vraiment des Aryens. Mais cette supériorité que nous nous attribuons, si volontiers, jusqu'où s'étend-elle? Pouvons-nous admettre, historiquement, ou scientifiquement — ce qui revient au même — que toutes les générosités soient du côté des Aryens, toutes les bassesses du côté des Sémites?

Irons-nous poser, en principe, avec les ennemis des Juifs, que le Sémite est un être inférieur, que tout fils de Sem est un être charnel, incapable d'idéal? Mais que ferons-nous alors du Christianisme? Je connais des antisémites conséquents, jusqu'au bout, qui disent: La grande faute des Sémites, le crime que nous ne leur pardonnons pas, c'est d'être les pères de l'idée religieuse. Ainsi, autrefois, Voltaire, grand contempteur d'Israël, et grand détracteur de la Bible, — de l'Évangile, aussi

bien que de l'ancien Testament. Car, Messieurs, comment nier que c'est du sang sémite, du sang juif, qu'est sorti le Christ et le christianisme. Vous avez vu, dans les verrières de nos vieilles cathédrales, se dresser la tige et se dérouler les branches du mystique arbre de Jessé, dont chaque rameau porte un des ancêtres du Sauveur. Or, tous ces ancêtres « du fils de David » étaient des Sémites, étaient des Juifs. Le sang qui coulait dans les veines du Christ, le sang qui, selon la foi chrétienne, a racheté le monde, était du sang sémite. La Vierge Marie, les apôtres, les premiers disciples du Rédempteur étaient tous de race israélite.

UNE VOIX. — *Judas, je le veux bien!*

Oui, il s'est trouvé, sur douze apôtres, un Judas, mais cela n'empêche que Pierre et Jean, comme Paul de Tarse, étaient de pure race juive; et les pèlerins qui s'agenouillent, aujourd'hui, autour de la Confession de Saint-Pierre de Rome ou de Saint-Jean de Latran, vénèrent, à leur insu, des reliques sémitiques et non pas aryennes. Après cela, comment un chrétien peut-il répéter, avec les docteurs de l'antisémitisme, que le sang sémite est un sang inférieur, vicié et souillé dans sa source? *(Applaudissements mêlés de protestations.)*

Remarquez, Messieurs, que les antisémites ne se contentent pas, d'habitude, de s'en prendre aux Juifs modernes. Ils remontent, plus loin, jusque dans la haute antiquité. Ils vont chercher, dans l'Ancien Testament, les lois, les coutumes, les traits qui leur paraissent confir-

mer leur thèse favorite, car c'est sur cette thèse, ne l'oubliez pas, que repose tout l'antisémitisme prétendu scientifique ; et dans l'ardeur de leur haine contre l'ancien peuple de Dieu, ils ne s'aperçoivent seulement pas que leurs attaques inconsidérées contre l'Ancien Testament et contre l'ancienne loi risquent d'atteindre la nouvelle Alliance.

Laissons toute cette prétentieuse et pédantesque ethnographie d'amateurs, étrangers aux sévères méthodes de la science. Venons-en à un grief plus sérieux et fondé au moins sur des faits.

Le Juif, depuis la dispersion d'Israël au milieu des gentils, a vécu isolé, parmi les nations, sans vouloir ou sans savoir s'assimiler à elles, sans que les siècles aient réussi à l'incorporer aux peuples chez lesquels il réside. D'où vient cet isolement persistant? Le Juif en est-il seul responsable, ou n'y avons-nous pas, nous aussi, contribué par nos lois, ou par nos préjugés ?

L'isolement séculaire du Juif a eu une double cause historique; il provient à la fois de sa loi et des nôtres. Il provient, d'abord, de la loi mosaïque, des prescriptions rituelles imposées par la Thora et renforcées, exagérées encore par les rabbins et par le Talmud ; — et d'un autre côté, il provient, aussi, des lois édictées par nous au moyen âge, de la claustration imposée du Ghetto. Le Juif a été ainsi, partout, comme séquestré des autres hommes, isolé par cette double muraille, des

autres nations, des autres races. Est-ce à nous de lui en faire un crime, alors que, durant tant de siècles, nous l'avons repoussé dans son isolement, chaque fois qu'il osait tenter d'en sortir ? Et comment s'étonner que là même où les murs du Ghetto ont fini par tomber, le Juif émancipé garde encore parfois l'empreinte de la séquestration ancienne ?

Assurément, on découvre, souvent, jusque chez le Juif contemporain, chez le juif civilisé, des traces persistantes de ce que j'appelle l'esprit de tribu. A mesure que l'on remonte vers l'Est, vers la moderne Judée polonaise, cette tendance invétérée devient de plus en plus sensible. Cet esprit de tribu amène les Juifs à former un corps, à se soutenir les uns les autres ; il est le principe de ce qu'on dénonce comme la solidarité israélite. Pour être juste, il faut avouer que cet esprit de tribu était en déclin, il y a un quart de siècle, dans tous les pays d'Occident. S'il a repris de la force, si les Juifs tendent, de nouveau, à se rapprocher et à s'isoler des chrétiens, cela est dû, pour beaucoup, à la pression des attaques du dehors; car, de tout temps, Messieurs, ce sont les attaques du dehors qui ont resserré ou renforcé la cohésion des groupements humains, groupes nationaux, ethniques ou religieux. En déclarant la guerre aux Juifs, en menaçant de les mettre hors du droit commun, en proclamant qu'ils ne sauraient faire partie des peuples modernes, l'antisémitisme les contraint, de nouveau, à se serrer les uns contre les autres ; l'antisé-

mitisme les ramène à l'ancien exclusivisme dont il leur fait un crime. *(Applaudissements et murmures.)*

L'assimilation qui était en train de s'opérer, petit à petit, s'est trouvée arrêtée par ceux mêmes qui reprochent aux Juifs de ne pas s'assimiler. Le régime de liberté et d'égalité, inauguré par la France, il y a un siècle, préparait l'assimilation, peut-être même l'absorption d'Israël. Les vieux rabbins s'effrayaient ; ils déploraient le relâchement des liens traditionnels, la désertion de la synagogue, l'abandon de la Loi et des pratiques rituelles, la fréquence des conversions au christianisme, la multiplicité des mariages mixtes qui faisaient souche de chrétiens, toutes choses qui, par des voies diverses, tendaient à réduire à la fois le nombre, la cohésion, la force des fils de Juda ; si bien que l'on se demandait, déjà, dans la synagogue, si le Juif et le judaïsme, qui avaient résisté à des siècles d'oppression, survivraient longtemps à leur émancipation. L'antisémitisme est venu arrêter ce mouvement de décomposition ou de transformation du judaïsme ; il a ranimé, des deux côtés, les haines ataviques et les préjugés anciens ; il a rejeté, pour longtemps peut-être, les Juifs sur eux-mêmes, et par là, permettez-moi de le dire, l'antisémitisme a renforcé le judaïsme et fortifié Israël. *(Applaudissements et protestations.)*

A ce reproche d'exclusivisme se joint celui de cosmopolitisme.

Par cela même que le Juif a été isolé, durant des siècles, par sa loi ou par la nôtre — en un mot, par l'histoire — il a été conduit à une sorte de cosmopolitisme *sui generis*. Il s'est habitué à ne pas se regarder comme le compatriote des chrétiens au milieu desquels il vivait. Expulsé, successivement, des divers pays où il avait planté sa tente, ballotté par les persécutions ou par les hasards d'une vie précaire, d'un pays dans l'autre, Israël s'est trouvé sans patrie. Où eût-il pu apprendre le patriotisme, dans les États qui lui refusaient les droits de citoyen ? Aujourd'hui encore, nombre de Juifs conservent, dans leur âme et dans leur nature intime, les traces des migrations passées; ils n'ont pu prendre racine dans le sol qui les porte ; ils se sentent à demi étrangers dans le pays qui les a reçus comme des passants, et qui peut les expulser demain, comme il a autrefois chassé leurs pères. Beaucoup d'entre eux sont cosmopolites, parce qu'il leur a été refusé d'avoir une patrie, et qu'ils en ont vainement cherché une. Comment le Juif dont les grands-parents sont nés à Varsovie ou à Vilna, dont le père s'est établi à Berlin ou à Francfort avant de venir mourir à Paris, dont les fils ou les petits-fils passeront peut-être l'Atlantique, serait-il aussi foncièrement Français que vous ou moi, Français de vieille souche, qui tenons, à la terre de France, par des racines plusieurs fois séculaires ? *(Applaudissements.)* Encore, faut-il distinguer entre Juif et Juif, comme entre chrétien et chrétien. Le tort des antisémites, tort qui va

souvent jusqu'à l'injustice, *(Réclamations)* est d'appliquer aux Israélites, ici, comme en toutes choses, l'inique théorie du bloc. Or, dans notre pays de France, s'il se rencontre des Juifs venus, récemment, du dehors pour faire fortune, chez nous, ou pour y jouir de la fortune acquise ailleurs, il en est d'autres, au contraire, qui sont français, depuis des générations, parfois depuis des siècles, tels, par exemple, que les Juifs de Bordeaux ou les Juifs du Comtat; et ces Juifs, nés et élevés sur la terre de France, imbus, dans nos écoles, de l'esprit et du patriotisme français, aucun de nous n'a le droit de leur contester le titre de Français. *(Applaudissements mêlés de protestations.)*

Faut-il rappeler, du reste, que les Israélites, qui, depuis quelque vingt ans, se sont fait, chez nous, un triste renom par leurs intrigues et leurs manœuvres corruptrices, étaient, presque tous, des aventuriers venus d'outre-Rhin, et s'ils ont joué, dans notre République, le triste rôle que vous savez, la faute en est, avant tout, à la décadence de nos mœurs, privées et publiques.

Messieurs, il me vient, ici, une réflexion qui m'est suggérée par le lieu même où j'ai l'honneur de vous parler. Le reproche de cosmopolitisme, lors même qu'il serait mérité par nombre de Juifs, est de ceux dont les catholiques ne doivent se servir qu'avec précaution, car il peut se retourner contre eux. Lorsqu'on répète, à tous les échos, que les Juifs forment un élément cosmopolite, qu'ils mettent partout les intérêts d'Israël au-

dessus des intérêts nationaux, qu'ils constituent une sorte d'État dans l'État, on reproduit, sans y songer, un grief qui a été, bien des fois, lancé contre d'autres que les Juifs. Comment oublier que cette accusation de cosmopolitisme a été dirigée, pendant des siècles, contre l'Église catholique, contre son clergé, contre ses moines?

UNE VOIX. — *Le clergé français n'est pas italien, tandis que le Juif français est de partout.*

M. LEROY-BEAULIEU. — Certes, le clergé français n'est pas italien, et je connais trop bien nos prêtres pour ne pas rendre hommage à leur patriotisme. Assurément, les catholiques de France sont parmi les meilleurs patriotes; les zouaves de Charette l'ont assez prouvé sur le champ de bataille de Patay. Cela n'empêche que ce reproche de cosmopolitisme a été mainte fois jeté par-dessus la tête des catholiques français, à leur Église, à leur clergé, à leurs ordres religieux. Car, Messieurs, si les catholiques, comme citoyens, appartiennent bien, de cœur, chacun à leur patrie, l'Église elle-même est cosmopolite, internationale ou, si vous aimez mieux, supranationale. J'oserai même dire que toute grande religion est cosmopolite, et une des choses qui font la force et la supériorité du catholicisme, c'est, comme l'indique son nom même, qu'il est, avant tout, une Église universelle. Ce caractère, vous ne pouvez le nier, sans renier le nom de catholique. Vous ne pouvez contester que le clergé a son chef suprême à l'étranger, et que la plupart de nos grands ordres religieux, les milices les

plus glorieuses de l'Eglise, ont une organisation internationale. De là vient, Messieurs, que les accusations dirigées contre les Juifs, rappellent, étrangement, les accusations formulées, par le XVIIIe siècle et par le XIXe siècle, contre les Jésuites. Il y a, entre les deux réquisitoires un parallélisme frappant, si bien que, le plus souvent, ils pourraient échanger le nom des accusateurs et le nom des accusés.

Ouvrez les traités de La Chalotais et de ses modernes imitateurs, vous verrez que, à toute époque, les Jésuites — et sous ce nom, on entendait souvent toutes les congrégations religieuses, quelquefois même tous les catholiques, — que les Jésuites, tout comme les Juifs, ont été dénoncés comme un élément cosmopolite, comme un corps étranger à la nation et rebelle à ses lois, en un mot, selon la formule que nous ont léguée nos légistes, comme un État dans l'État. Passez hors de France, pénétrez dans Westminster, écoutez les discussions du Parlement anglais sur l'émancipation des catholiques, vous entendrez reproduire, contre les adhérents de l'Église romaine, les mêmes arguments que contre l'émancipation des Juifs, à savoir que les catholiques, comme les Juifs, ont leur patrie au dehors et qu'ils reçoivent leur mot d'ordre de l'extérieur. *(Vives protestations.)* Et si je pouvais vous transporter au delà de l'Océan et vous faire assister aux réunions de la Ligue américaine de protection contre l'Église romaine, vous rencontreriez les mêmes accusations

et la même tactique, aux bords de l'Hudson et du Mississipi. *(Réclamations sur plusieurs bancs.)*

Je regretterais, Messieurs, de ne pas être compris de vous. Je ne prétends pas, entendez-le bien, que cette accusation de cosmopolitisme contre les catholiques soit justifiée. Je suis, au contraire, de ceux qui s'inscrivent en faux contre elle. Et veuillez le remarquer, je suis, pour la repousser, autrement fort que les antisémites, puisque je n'admets pas que pareille accusation suffise pour faire refuser les droits de citoyen à qui que ce soit, Juif ou Jésuite. *(Applaudissements.)* Je me permets, seulement, de vous mettre en garde contre un reproche qui pourrait se retourner contre ceux que vous aimez. Nul d'entre vous ne saurait nier que le sophisme, le plus souvent dirigé contre nos congrégations religieuses, ne soit, précisément, celui-là. J'oserai donc répéter, dans l'intérêt de l'Église catholique, comme dans celui de la patrie française, que ce perfide reproche de cosmopolitisme est une de ces armes à deux tranchants que les amis de la liberté religieuse et les catholiques ne doivent manier qu'avec de grandes précautions, de peur de se blesser eux-mêmes. *(Applaudissements.)*

L'ANTISÉMITISME
AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

J'arrive à une question autrement complexe, que l'heure avancée et (il faut le dire aussi) les interruptions qui ne m'ont pas été épargnées, me forceront de traiter trop rapidement. C'est ce que j'appelle le grief économique. Pour le vulgaire, pour l'inconscient matérialisme des foules, il domine tout.

Ici, Messieurs, les reproches adressés aux Juifs se peuvent résumer dans le mot de « parasitisme ». Les Juifs, dit-on, sont des parasites, parce qu'ils exercent, de préférence, des professions que l'on traite volontiers de parasitaires, telles que celles de courtiers, négociants, banquiers, changeurs ; parce que, affirme-t-on, à tort parfois, les Juifs ne sont, d'habitude, que des intermédiaires.

Tel est le reproche dans toute sa nudité.

En admettant, ce qui n'est pas exact, comme nous le verrons tout à l'heure, que les Juifs ne soient tous que des intermédiaires, peut-on, vraiment, dire que tous les intermédiaires sont des parasites? Mais Messieurs, si le marchand, le négociant, le financier et, pour aller plus loin, si tous ceux qui ne vivent pas du travail de leurs mains, à la sueur de leur front, doivent être traités de parasites, que de parasites en dehors d'Israël ! Si vous posez, en principe, que tout trafiquant, tout intermédiaire est un être inutile ou nuisible, comment ne serait-ce pas aussi vrai du chrétien que du Juif, et de l'Aryen que du Sémite ? *(Interruptions bruyantes.)*

UNE VOIX. — *Acceptez-vous une réunion publique et contradictoire n'importe où?*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Je ne peux traiter cette question ici. Veuillez m'écrire, je vous ferai connaître mes intentions.

LA MÊME VOIX. — *L'invitation vous est portée; on saura si vous l'acceptez ou non.*

M. LEROY-BEAULIEU. — Messieurs, je ne sais si vous seriez plus tolérants dans une réunion publique; mon expérience de certaine conférence de la rue Serpente m'en ferait douter; mais, ici, en vérité, quelques-uns d'entre vous montrent bien peu de tolérance. Mes paroles pourtant ne me semblent rien avoir de provocant. Osez-vous donc prétendre que tout homme qui s'occupe de finance, de banque ou de commerce est,

par cela même, un parasite? ce qui reviendrait à dire qu'une société civilisée peut vivre sans banques et sans négoce. Certes, il n'est pas bon que le nombre des intermédiaires de toute sorte soit trop considérable; il se peut que, chez nous et ailleurs, trop de gens de toute classe, chrétiens, aussi bien que Juifs, se portent vers des professions réputées, à tort souvent, plus aisées ou plus lucratives. Mais, encore une fois, l'on ne peut, pour cela, traiter tous les intermédiaires, tous les hommes d'affaires, de parasites, de locustes, de sauterelles dévorantes.

N'oubliez pas que ce reproche, lancé par vous, à tous les Juifs, parce que beaucoup d'entre eux vivent d'affaires et de négoce, d'autres le jettent, journellement, à la face de tous ceux qui n'ont pas les mains calleuses. Irons-nous professer, avec tels de nos socialistes, qu'il n'y a d'honnête et de productif que le travail corporel? Permettez-moi de faire un retour sur moi-même. J'ai beaucoup travaillé dans ma vie, jusqu'à en devenir parfois malade; je n'en suis pas moins, hélas! de ceux qui, dans certains milieux populaires, sont dénoncés comme des parasites. Je ne nie pas, Messieurs, que notre société ne nourrisse des hommes Juifs ou chrétiens, que l'on ait le droit de flétrir de ce nom de parasites; mais ce que je ne saurais admettre, c'est que, suivant l'inique théorie du bloc, on applique cette épithète à tout un ensemble de professions dont aucun pays civilisé ne saurait se passer. *(Bruit.)* Et si, comme il

me semble vous l'entendre murmurer, vous ne l'appliquez qu'aux Juifs, à ceux que vous traitez de race parasitaire, vivant sur les peuples modernes, comme le gui vit sur le pommier en absorbant la sève d'autrui, je vous répéterai de prêter l'oreille, autour de vous, et d'écouter la voix des masses. Demandez-leur ce qu'elles entendent par le parasitisme social, et si, pour elles, il n'y a pas d'autres parasites que le Juif. Il est une chose que vous avez tous pu constater, certains d'entre vous non sans regret ; c'est combien, dans les couches profondes de la nation, au-dessous de la classe moyenne et de la petite bourgeoisie, parmi les ouvriers qui travaillent de leurs mains, combien peu l'antisémitisme a de prise. Ses chefs en ont fait l'expérience électorale. La raison en est simple, c'est que, pour l'ouvrier, pour le prolétaire français, le parasite, ce n'est pas le Juif, ce sont tous les bourgeois. *(Protestations bruyantes.)*

Messieurs, je n'ai jamais, quant à moi, troublé aucune réunion d'antisémites. *(Applaudissements.)* Ceux qui protestent connaissent bien mal le peuple ; mais leurs dénégations ne peuvent rien contre les faits. Je serais heureux, pour ma part, que ce reproche de parasitisme ne pût être adressé qu'aux financiers juifs ; mais j'ai trop pratiqué le peuple et les réunions publiques pour avoir, à cet égard, la moindre illusion. Et laissez-moi vous le dire, Messieurs, cette accusation de parasitisme que les antisémites prodiguent à tous les Juifs n'est, hélas ! pas la seule que les socialistes des faubourgs éten-

dent à tous les bourgeois. Il en est de même du reproche de corruption.

UN ASSISTANT. — *Ce sont les juifs qui ont fait le Panama.*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Fort bien, le Panama vient à point pour ma démonstration. Tandis que les antisémites en concluaient que tous les Juifs étaient des corrompus et des corrupteurs, les socialistes et à leur suite, hélas ! la masse des prolétaires en ont conclu que tous les bourgeois étaient des voleurs, que la bourgeoisie tout entière était pourrie. Antisémites ou socialistes, c'est, toujours, remarquez-le bien, dans ses généralisations simplistes, l'enfantine et inique théorie du bloc. *(Applaudissements.)*[1]

Une remarque essentielle, c'est que si les Juifs, depuis des siècles, semblent exercer, de préférence, la profession d'intermédiaires, ce n'est point par leur libre choix, ce n'est pas par une sorte de vocation innée, due à leur origine sémitique ; c'est que, pendant des générations, on leur a fermé, systématiquement, toute autre profession, les emprisonnant, à dessein, dans ces vils métiers où on leur reproche, aujourd'hui, de se complaire. La faute ici est moins aux Juifs qu'à nous-mêmes, à nos lois sur

1. Un fait qu'on nous permettra de rappeler : lorsque toute la presse appuyait les dernières émissions du Panama, l'*Économiste français*, dirigé par M. Paul Leroy-Beaulieu, a peut-être été le seul journal qui ait hautement défendu les intérêts du public contre les procédés de la Compagnie et de ses complices.

les Juifs, ou mieux contre les Juifs. Ces lois du moyen âge, ces lois de l'ancien régime, que les antisémites osent regretter, rappelez-vous qu'elles interdisaient, formellement, au Juif de rien fabriquer, ou de rien vendre de neuf. Interdiction de rien fabriquer ! presque autant vaudrait dire de rien produire ! et cela, jusqu'à la Révolution ! Telle était la loi, Messieurs, à Rome même ; après cela, si le Juif est devenu un parasite, n'est-ce point, par notre fait, autant et plus que par le sien ?

Est-il vrai, du reste, que la plupart des Juifs appartiennent à ces professions que les socialistes, et à la suite des socialistes, nombre d'antisémites, qualifient de parasitaires ? A la façon dont leurs ennemis parlent d'eux, de leurs richesses, de leur opulence, de leur luxe et de leur faste, de leur puissance dans le monde, on serait tenté de croire que les Juifs sont tous des financiers millionnaires. Est-ce la peine de dire que c'est là une vaine imagination ? Si l'on daigne considérer la majorité des Israélites, et en France, et à l'étranger, force est bien de reconnaître que la plupart ne s'occupent pas de finances, par la bonne raison qu'en chaque pays, le nombre des financiers, grands et petits, est nécessairement restreint, et que tous les financiers, quoi qu'on en dise, ne sont pas d'Israël. De même, il n'est pas vrai que la majorité des Juifs soient riches. Loin de là, beaucoup, en France même, végètent dans la médiocrité, certains dans la pauvreté. *(Dénégations.)* Et si l'on prend les huit ou neuf millions de Juifs du globe, on trouve peut-être parmi

eux, plus de pauvres, proportionnellement, que chez les populations chrétiennes. J'ai pu le constater, moi-même, *de visu*, dans mes voyages à travers la Russie et la Pologne. Près de la moitié des Juifs du globe vivent dans l'ancienne Pologne. Loin d'être riches, ces sordides Juifs polonais ou petits-russiens sont, pour la plupart, misérables; leur dénuement est souvent tel qu'une visite à certains faubourgs juifs serrerait le cœur des plus farouches de nos antisémites. Il y a, dans le centre et dans l'Est de l'Europe, tout un prolétariat juif qui semble voué à une misère héréditaire, qui, tout comme les prolétaires chrétiens, vit du travail de ses mains et qui, faute de force physique ou d'éducation professionnelle, est relégué, le plus souvent, dans les métiers les moins lucratifs, ceux de tailleur ou de cordonnier notamment. Et ce prolétariat juif ne se rencontre pas seulement en Orient, en Russie, en Pologne, en Hongrie, mais aussi en Angleterre et jusqu'aux États-Unis.

Les Juifs de l'Est ont, en émigrant, transporté leur pauvreté dans les deux mondes; ainsi, notoirement, à Londres et à New-York, car les deux grandes métropoles anglo-saxonnes comptent, aujourd'hui, une population juive considérable. Vous avez tous entendu parler du lamentable spectacle qu'offrent les quartiers orientaux de Londres. Cette population grouillante et déguenillée de l'*East End* et de White Chapel, elle est, en grande partie, composée de Juifs; et entre tous ces misérables, les plus misérables sont les fils de Jacob. Tous ceux

d'entre vous qui s'occupent de questions sociales connaissent l'odieux système du *sweating*. Or, le *sweating system* s'exerce, principalement, aux dépens des Israélites. Il est vrai que nombre des *sweaters*, des courtiers parasites qui vivent de la sueur de ces ouvriers entassés, par petits groupes, en des locaux malsains, sont, eux aussi, d'Israël. Cela prouve, seulement, que, dans la lutte pour la vie, les Juifs ne se font pas scrupule d'exploiter leurs frères. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, ils ne valent pas mieux que les chrétiens ; la fameuse solidarité juive se trouve souvent en défaut ; et Londres ou New-York ne sont pas les seules villes où le Juif entre en concurrence avec le Juif.

A Londres, comme à New-York, il se rencontre, aujourd'hui, parmi les ouvriers anglais ou américains, une sorte d'antisémitisme *sui generis*. Mais savez-vous ce que les *worksmen* anglo-saxons reprochent, le plus souvent, aux Juifs ? Est-ce d'accaparer les professions lucratives et de monopoliser la banque ? Non, loin de là ; c'est, tout au rebours, d'abaisser le niveau d'existence, le *standard of life* de l'ouvrier, de ravaler le taux des salaires, en se contentant, pour leur travail, d'une rémunération inférieure. C'est le grief de nos ouvriers français contre les ouvriers italiens ou belges. En face de pareils faits, comment soutenir, avec nos antisémites de France, que le Juif, le prétendu Sémite, est de naissance un parasite vivant toujours du travail d'autrui ? ou encore comment croire qu'il doit à ses origines sémitiques une

vocation innée pour s'emparer, partout, rapidement, de la fortune et s'approprier, sans travail, les richesses d'autrui ?

Si le Juif, Messieurs, nous paraît, malgré tout, à nous Français, avoir une vocation héréditaire ou une préférence instinctive pour la finance et pour la banque, comment cela s'explique-t-il ? Est-ce vraiment, chez lui un fait de race ? Autrement quelles sont, au point de vue économique, les aptitudes et les incapacités du Juif ?

Un fait frappe d'abord l'observateur, qui considère l'ensemble des Juifs du monde : le Juif n'est pas laboureur ; presque nulle part, il ne cultive la terre de ses mains. C'est là un fait dont, en France, nous ne sentons peut-être pas toute la gravité, parce que, chez nous, le nombre de Juifs est peu considérable, qu'ils sont surtout massés dans les villes, et que partout, en France, la population urbaine tend à prendre une prépondérance fâcheuse. Mais la question a une autre importance dans l'Est de l'Europe, dans les pays où, l'industrie étant peu développée, la majeure partie de la population vit de la terre. Là, le Juif, entassé dans les villes, forme une exception au milieu des populations agricoles qui l'entourent. Ainsi dans les pays où les fils d'Israël, réunis en grandes communautés, constituent une sorte de nationalité au milieu des autres, en Galicie, en Pologne, en Petite-Russie, en Roumanie. Le Juif a été, presque partout, entièrement déraciné de la terre. Il

y a des siècles et des siècles que ses mains ont quitté la charrue, et elles ont peine à s'y remettre. Est-ce là, comme l'affirment les antisémites, un trait caractéristique de la race de Sem? Nullement, c'est un phénomène économique qui s'explique, tout entier, par l'histoire.

Dans l'antiquité, le Juif était, essentiellement, on pourrait dire uniquement, un peuple agricole. Avant la dispersion, quand il vivait à sa guise, ce sémite, soi-disant ennemi de la terre et du travail du sol, vivait de la culture du sol. Il avait si peu de dispositions pour le commerce, pour la banque, pour les affaires d'argent que, durant des siècles, il les a abandonnés à d'autres. Le Juif ne jouait ancun rôle dans la banque ou le négoce, à l'époque grecque ou romaine. Rappelez-vous le mépris des Pharisiens et de tout bon Juif pour les publicains.

Comment s'est opérée la métamorphose qui a transformé les restes des tribus?

Par l'histoire, par l'exil, par la nécessité, — par nos lois même qui, longtemps, ont parqué les débris de Juda dans le ghetto des cités du moyen âge. Banni de la Palestine, jeté par l'émigration ou par la déportation sur les plages étrangères, le Juif s'est vu confiner dans les villes. Force lui a été de quitter la vie de ses pères hébreux, la vie agricole. Il a dû se faire citadin, demander ses moyens d'existence à des métiers urbains, si bien que l'on pourrait dire que cela a été à la fois un des effets et une des causes de la dispersion.

De là, en maintes contrées de l'Est, une des difficultés, la principale peut-être de la question dite sémitique. Dans l'Est de l'Europe, en des pays essentiellement agricoles, où la terre est la première sinon l'unique ressource des habitants, les Juifs, devenus étrangers à la terre, s'entassent dans des villes, le plus souvent pauvres et peu populeuses, où ils font aux chrétiens, et où ils se font à eux-mêmes une concurrence acharnée. Ne pouvant tous trouver d'emploi ou de travail dans la ville, ils se rejettent sur la campagne, y faisant le métier de colporteur, de courtier, d'aubergiste, de cabaretier, de maquignon, d'usurier, toutes professions précaires, peu faites pour honorer ou pour faire aimer la race qui les exerce. De là, Messieurs, les efforts de certains gouvernements chrétiens et de plusieurs sociétés juives pour ramener les Juifs à la culture du sol. Ce serait, en vérité, pour une bonne partie du monde civilisé, la meilleure, peut-être la seule solution de la question sémitique. C'est pour cela que les empereurs de Russie, Alexandre Ier et Nicolas Ier avaient, autrefois, fondé des colonies agricoles juives, dont quelques-unes persistent, encore aujourd'hui. C'est pour cela que, plus récemment, une société créée par le baron de Hirsch a dépensé des millions afin d'établir, dans la fertile pampa de l'Amérique du Sud, quelques milliers de Juifs de Pologne ou de Russie transformés en cultivateurs. Louable et difficile entreprise! Métamorphose malaisée entre toutes! car Juif ou Aryen, l'homme des villes ne retourne guère à la vie des champs. Nulle

part, le citadin ne se refait volontiers laboureur. C'est là, pourrait-on dire, une loi historique. La race n'a rien à y voir. L'attrait des Juifs pour les villes n'est pas particulier au Sémite.

Nous savons, hélas! par expérience, que le goût du rude labeur de la glèbe se perd, de plus en plus, parmi nos populations aryennes. Il faut ajouter que beaucoup de Juifs modernes y seraient impropres. Un grand nombre n'en auraient pas la force physique; la vie urbaine, la claustration du ghetto, les mariages entre consanguins et, aussi, la pauvreté héréditaire, la misère physiologique, suite de la misère économique, ont débilité, depuis des générations, les masses israélites de l'Est.

Laissons l'Orient de côté, examinons pourquoi les Juifs semblent montrer, en tant de pays, une aptitude innée pour certaines professions, pour la banque et la finance, par exemple. Est-ce là un fait de race, un legs des vieux Sémites d'Asie? Nullement, le goût des affaires, je vous le rappelais tout à l'heure, était étranger aux anciens Hébreux, aux Juifs de Judée. Comment leur est-il venu? par qui leur a-t-il été inculqué? Messieurs, on pourrait dire qu'il leur a été inculqué par nous-mêmes, par nous, chrétiens, par nos lois du moyen âge.

Comment oublier que, pendant des siècles, le prêt à intérêt est demeuré interdit aux chrétiens? Comme le prêt gratuit, préconisé, aujourd'hui encore, par certains socialistes, a toujours été une chimère, les Juifs se sont

trouvés, longtemps, les seuls prêteurs, investis d'une sorte de monopole légal. Ce monopole qu'on leur a tant reproché, qui du reste leur a été enlevé ou disputé, dès le milieu du moyen âge, par les Lombards, les Juifs ne l'ont dû qu'aux lois des chrétiens, à la fausse notion du prêt à intérêts longtemps en vogue chez nos théologiens et nos juristes. Après cela, nous étonnerons-nous si le Juif, exclu, pendant des siècles, des autres carrières, confiné, par nous-mêmes, dans l'usure, dans le change, dans le courtage, dans les affaires d'argent, a fini par montrer, pour ces affaires d'argent, une sorte de prédisposition innée, héréditaire? C'est là, si vous le voulez, un cas d'atavisme, une sorte d'adaptation séculaire qui n'a rien à démêler avec le sémitisme, à telle enseigne que l'on retrouve des cas analogues, chez d'autres groupes ethniques ou religieux, jusque chez des populations d'origine aryenne. *(Applaudissements et murmures.)*

Ce n'est pas là, en effet, un phénomène isolé dans l'histoire. N'allez pas croire que le Juif soit supérieur, pour les affaires d'argent, à toutes les populations du globe. D'autres groupes, d'autres peuples, par l'effet de lois historiques analogues, ont été, également, voués au négoce, à la banque, aux affaires. Nous avons par exemple, en Orient, nos anciens amis, nos clients des croisades, les Arméniens. Je m'honore, Messieurs, d'avoir été un des premiers Français qui aient osé dénoncer à l'Europe les souffrances de ces chrétiens de l'Asie Mineure, abandonnés par la diplomatie euro-

péenne. Je pourrais me vanter d'avoir, à Paris, au printemps de 1896, fait, le premier, une conférence en faveur de ces victimes d'une politique sans pitié[1]. *(Applaudissements répétés.)*

Un grand nombre, vous le savez, de ces Arméniens, dans les villes au moins, s'occupent de commerce et de finance. Ils y réussissent si bien qu'en Asie Mineure et en Turquie les Juifs ne peuvent soutenir la concurrence des Arméniens. Un dicton oriental affirme qu'il faut trois Juifs pour duper un Arménien. *(Rires.)* Aussi les rancunes et les jalousies excitées par les négociants ou par les prêteurs arméniens n'ont-elles pas été étrangères à ces massacres que l'Europe n'a su ni prévenir ni punir. Il s'est rencontré, parfois, chez la plèbe musulmane qui se ruait à l'assaut et au pillage des maisons arméniennes, des passions analogues à celles des antisémites. A Trébizonde, par exemple, où les Arméniens faisaient le commerce et la banque, où ils prêtaient, de longue date, aux mahométans de toute classe, ceux-ci n'ont rien trouvé de mieux, pour régler leurs comptes, avec leurs créanciers chrétiens, que de les égorger.

Il y a d'autres exemples d'appropriation séculaire de ce genre. En Égypte, les Coptes, les descendants demeurés chrétiens des anciens Égyptiens; dans l'Inde, les Parsis, les descendants des anciens Perses qui ont gardé

1. Voyez *Les Arméniens et la question arménienne*, imprimerie Clamaron-Graf, 1896.

la foi de Zoroastre, ces Parsis émigrés de l'Iran qui ont, assurément, plus de droit au nom d'Aryen que les habitants de la France ou de l'Allemagne. Le Juif n'est donc pas un phénomène sans pareil dans le monde. Il y a, sur le globe, plusieurs groupes ethniques qui méritent, tout autant, l'épithète de parasitaires, et ces tribus de parasites, il s'en trouve, chez les chrétiens et chez les Aryens, tout comme parmi les Sémites. N'allez pas croire, du reste, que ces races, vouées, par une sorte d'atavisme, à l'usure, au change, au commerce de l'argent, l'emportent, partout et toujours, sur les autres. Juifs, Arméniens, Parsis, ne sont pas, quoi qu'en dise la jalouse admiration de leurs adversaires, des concurrents contre lesquels toute lutte est impossible.

Prenez les États-Unis d'Amérique, le pays, par excellence, des grandes fortunes. C'est un préjugé antisémite et un préjugé français de croire que les plus grandes fortunes sont entre les mains des Juifs.

UNE VOIX. — *Expliquez la fortune de Rothschild !*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Je ne parle que de ce que je connais. *(Applaudissements.)* Je n'ai pas à m'occuper ici de la fortune de tel ou tel banquier israélite ou chrétien. Ce que nous savons, aujourd'hui, c'est que les dix ou douze plus grandes fortunes du globe semblent être aux États-Unis. Or, parmi ces millionnaires américains, je ne dirai pas parmi ces milliardaires, — car il est douteux qu'il existe, actuellement, une fortune individuelle d'un milliard ; parmi ces rois de l'or, ces rois de l'argent, ces

rois des chemins de fer, ces rois du coton, ces rois du pétrole dont les Américains sont si fiers, il ne se rencontre pas un seul Juif. Et cependant, les Juifs sont nombreux aux États-Unis, autrement nombreux qu'en France ; ils y sont établis d'ancienne date, et ils y jouissent de l'égalité civile et politique. Plusieurs, parmi eux, dans le commerce ou dans la banque, sont parvenus à une grande fortune; aucun n'a réussi à se hisser au tout premier rang. Je puis, à cet égard, vous citer le mot d'un maire de Brooklyn, la cité sœur de New-York. Ce maire inaugurait un hôpital israélite par un discours où il vantait les qualités des Juifs, s'efforçant, en bon politicien, de conquérir leurs sympathies et leurs voix. « N'ayez pas trop d'orgueil, leur disait-il en terminant; vous vous croyez peut-être la race la plus intelligente pour gagner des dollars. Détrompez-vous; pour faire de l'argent *(to make money)*, c'est toujours le Yankee qui l'emportera. » *(Rires et applaudissements.)*

Ce Yankee, Messieurs, parlait en homme, en Anglo-Saxon, conscient de sa force, et ni l'Angleterre ni l'Amérique ne lui eussent donné un démenti. Dans le Royaume-Uni qui dispute à la grande République transatlantique la gloire, à mes yeux peu enviable, — puisse notre France aspirer à de plus nobles primautés ! — la gloire, trop prisée de ce siècle matérialiste, de posséder les plus grandes fortunes contemporaines, un ou deux Juifs seulement viennent au premier rang. Et, en dépit du préjugé,

il en est probablement de même en France, quoique, dans notre vieille France, l'esprit d'entreprise ait singulièrement baissé. Si vous prenez la finance, la haute banque, contre laquelle s'élèvent tant de dénonciations et de jalouses colères, vous trouvez que, en dehors d'une grande maison, la première, il est vrai, du marché, presque toute la haute banque est en des mains chrétiennes *(Bruit)*, — en des mains protestantes, me dites-vous ; mais qu'ils soient originaires de France ou des cantons suisses, ces banquiers protestants n'en sont pas moins des chrétiens et des Aryens ! *(Murmures.)*

Messieurs, ici, comme en toutes choses, j'ai le courage de mon opinion. Je ne suis pas de ceux qui honnissent le nom de tout banquier, de ceux qui font fi de la finance et de la banque ; je sais trop qu'un grand État, comme la France, ne saurait s'en passer. Un de mes griefs contre les antisémites, c'est qu'ils se refusent à le reconnaître ; c'est qu'en s'en prenant, indistinctement, à tout ce qui touche la finance et la banque, — à commencer par la Banque de France — ils s'attaquent aux ressorts mêmes de la puissance française, en même temps qu'aux rouages essentiels de la richesse nationale ; c'est que, suivant l'inique théorie du bloc, ils confondent, dans leurs récriminations et leurs accusations, ce qui est licite avec ce qui est coupable et les honnêtes gens avec les agioteurs et les escrocs. *(Applaudissements et protestations.)*

Mais, Messieurs, est-ce seulement dans la banque et

la finance que les Juifs modernes se sont fait une haute position? Non, c'est en bien d'autres professions. Désertant les comptoirs et la Bourse, quittant les métiers mercantiles où ils avaient longtemps été enfermés, nombre de Juifs se sont précipités vers d'autres carrières. Ils se sont tournés vers les professions libérales, vers le barreau, vers la médecine, vers l'enseignement, vers la littérature, vers la science. Et qu'est-il advenu de cet effort pour s'ouvrir des débouchés nouveaux? Après leur avoir reproché leur longue préférence pour la finance et pour le négoce, on les a accusés d'envahir les carrières libérales. Pour un peu, l'on crierait, ici encore, au monopole. Car le Juif a réussi, presque partout. A notre époque de concurrence universelle, il s'est montré, dans tous les domaines, un concurrent redoutable; et c'est ce qu'on lui pardonne le moins. L'antisémitisme dissimule, ici, une sorte de protectionnisme *sui generis*. Ce qu'il poursuit dans le Juif, c'est un concurrent, et un concurrent bien doué. On lui en veut, presque autant, de ses qualités que de ses défauts. On redoute, dans le *struggle for life*, la vivacité de son intelligence, sa flexibilité mêlée de ténacité, son ardeur à parvenir, son goût du travail. *(Exclamations.)* Car, Messieurs, s'il montre souvent, pour le travail des mains, un goût médiocre, le Juif ne recule pas devant le travail de l'esprit. On dirait qu'il y a été préparé par toute son histoire. Remarquez, vous qui aimez à faire intervenir partout la race, que le Juif

représente peut-être la race la plus anciennement cultivée. Il a, derrière lui, des siècles et des siècles de culture cérébrale. Cela, dans les luttes de l'esprit, peut lui valoir parfois la supériorité. Il est, par exemple, des sciences où le nombre des savants juifs étonne. Ainsi notamment, la philologie. En France même, nous comptons beaucoup de Juifs philologues.

UNE VOIX. — *Les Reinach !*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Les Reinach, si vous voulez, et bien d'autres. Comment expliquer cette disposition ? Par l'histoire, semble-t-il, par une sorte d'atavisme. Durant des siècles, le Juif a été presque le seul en Europe à cultiver les langues orientales. L'étude de ses livres sacrés l'y contraignait. De même, par le fait de leurs voyages, les Juifs savaient généralement plusieurs langues vivantes. Il se peut que les longues études talmudiques nous aient préparé, de loin, dans les familles de rabbins, de futurs philologues.

Toujours est-il que les Juifs sont, incontestablement bien doués pour les travaux de l'esprit. Peut-être fournissent-ils, proportionnellement à leur nombre, plus d'hommes distingués que nous autres Aryens. Est-ce là une raison pour les bannir? Les mettrons-nous hors la loi commune, parce que nous redoutons leur supériorité ? J'ai entendu des collégiens se plaindre des fréquents triomphes des Sémites dans les luttes scolaires de nos lycées. Irons-nous, pour cela, leur interdire l'entrée de nos collèges, ou rayer leurs noms de nos

palmarès? J'ai entendu des mères de famille déplorer le grand nombre de Juifs qui réussissent aux concours. En Russie et en Allemagne, comme en France, on a souvent signalé leurs succès aux examens. Faudra-t-il donc, pour cela, les exclure, et serait-ce le moyen de relever le niveau intellectuel de la nation?

Je sais ce que disent leurs adversaires. Ils leur font un reproche de leur intelligence, de leur précocité, de leur habileté. Il en est qui osent affirmer que les Aryens ne sauraient soutenir la concurrence des Sémites. J'avoue, quant à moi, que ma fierté répugne à pareille opinion. Je veux bien qu'un Slave ou un Roumain ait la modestie de se déclarer incapable de supporter la concurrence du Sémite. Pour moi, je n'ai pas cette humilité. Mon vieux sang d'Aryen et de Français se révolte contre cet aveu d'infériorité. Je ne me reconnais pas inférieur au Juif; je me crois, moi et les miens, en état de lui tenir tête; et en face du Sémite, comme de toute autre race, pour tenir ma place dans le monde, je ne demande, à la loi, qu'une chose : l'égalité pour tous. *(Applaudissements.)*

Messieurs, il nous reste à chercher à quoi aboutit l'antisémitisme dans le domaine social? C'est un point sur lequel j'appelle toute votre attention. Quelque justifié qu'il puisse vous sembler, par certains côtés, demandez-vous, avant de le suivre, où mène l'antisémitisme. Savez-vous où il vous conduit? A ce qu'on apppelle du

nom vague d'anticapitalisme. Voilà où vont ses déclamations contre la finance et les financiers, contre le capital et les capitalistes. Et si l'anticapitalisme ne vous dit rien, s'il vous faut des mots plus clairs, je vous dirai que l'antisémitisme glisse, tôt ou tard, au socialisme. *(Réclamations.)* C'est un socialisme ingénu, un socialisme inconscient, le socialisme, pourrait-on dire, de ceux qui ne voient pas où leurs idées les mènent, aveugles que la logique entraîne, malgré eux, où peut-être ils ne voudraient pas aller. Bien plus, je ne crains pas de dire que certains antisémites poussent jusqu'à une sorte d'anarchisme; car n'avons-nous pas entendu la presse antisémite faire appel, contre les Juifs mis par elle hors la loi, à la confiscation, au pillage, à ce qu'elle nommait la justice populaire?

PLUSIEURS VOIX. — *Citez le journal!*

M. A. LEROY-BEAULIEU.—Le journal, vous le connaissez mieux que moi; vous êtes sans doute de ses lecteurs. Nous avons entendu des feuilles antisémites provoquer les fureurs de la foule et lui désigner les hôtels juifs. Or, je crois malsain, quant à moi, de faire appel à la violence, fût-ce contre des adversaires.

PLUSIEURS VOIX. — *Qui a fait cet appel?*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Soyez de bonne foi; vous connaissez assez vos auteurs pour savoir de qui il s'agit.

UNE VOIX. — *Vous n'osez pas le nommer!*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — J'ai toutes les audaces nécessaires, vous le savez fort bien; seulement, je suis de ceux

qui comptent sur l'intelligence de leur auditoire. *(Applaudissements.)*

Je ne crois pas, j'ose le répéter, qu'il soit d'un patriote, ni d'un chrétien, de soulever un mouvement populaire contre les riches, fût-ce contre des Juifs. Je n'ai pas l'ingénuité d'imaginer que, le jour où se produiraient, dans Paris, des émeutes anarchistes, le jour où des agitateurs antisémites guideraient la populace vers les hôtels des banquiers juifs, il suffirait aux bourgeois chrétiens, pour protéger leur demeure, de mettre sur leur porte un Christ ou une Sainte Vierge. Cela, Messieurs, était bon en Russie. Tel que je connais le peuple de Paris, je me figure qu'il ne s'arrêterait pas, comme le bon peuple russe, devant les saintes icones. *(Applaudissements et protestations.)*

En résumé, Messieurs, je ne goûte ni les doctrines, ni les méthodes, ni les procédés de polémique de l'antisémitisme. Doctrines, méthodes, procédés, je les juge dangereux pour notre France, périlleux pour la paix sociale. Si je combats le socialisme, c'est, avant tout, que je le juge un danger pour la patrie française. Il en est de même, pour moi, de l'antisémitisme; c'est parce que je le crois funeste à la France et à la société française que j'ai le courage de le combattre, devant vous. Et ce faisant, je suis d'accord avec moi-même, car, qu'ils le veuillent ou non, antisémitisme et socialisme se touchent, si bien que l'un finit, fatalement, par donner la main à l'autre.

Ici, je fais appel à votre mémoire. Vous savez tous que

lors du dernier Ministère, dont je n'ai pas besoin de vous nommer le chef[1]....

UNE VOIX. — *Un Ministère de francs-maçons!*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Or ce Ministère de francs-maçons, comme vous le dites très bien, les feuilles antisémites n'ont pas rougi de le soutenir contre les libéraux. *(Rires et applaudissements.)*

Il y a là, pour la France, un péril social, un péril politique. Et pour moi qui me place au-dessus de nos misérables compétitions électorales et ne veux, en toutes choses, considérer que l'intérêt de la société et de la patrie française, j'ai le droit de constater que l'antisémitisme, tel qu'il se présente, à nous, en France, tend à devenir une sorte de socialisme *sui generis*, socialisme de droite, si vous voulez, socialisme déguisé sous de vagues formules chrétiennes, mais n'ayant guère de chrétien que le masque, et travaillant, qu'il le veuille ou non, au profit de l'autre socialisme, du socialisme athée, du socialisme révolutionnaire. *(Applaudissements et protestations.)*

1. Le Ministère Bourgeois en 1896.

CONCLUSION

Messieurs, je vais conclure.

UNE VOIX. — *Vous n'avez rien dit de la question ! (Rires.)*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — J'ai dit ce que vous m'avez laissé dire. Si je ne connais pas la question, ce n'est, toujours, pas faute d'étude, — car je l'ai étudiée, durant des années, sur place, en Orient comme en Occident.

PLUSIEURS VOIX. — *Expliquez la fortune de Rothschild !*

M. A. LEROY-BEAULIEU. — Je ne connais pas les fortunes particulières, pas plus celle des millionnaires chrétiens que celle des banquiers israélites. Je n'imite pas la méthode de vos pamphlétaires. J'examine les questions en elles-mêmes, et je ne fais point de personnalités. *(Applaudissements et bruit.)*

Si vous voulez bien m'accorder quelques instants de silence, nous chercherons quelles sont les solutions que l'on peut donner à la question sémitique. Ici, Messieurs, je me place au point de vue des antisémites. J'accepte leur thèse ; je suppose que leurs griefs sont fondés ; je leur demande, seulement, quelles mesures ils nous conseillent de prendre. En d'autres termes, les antisémites ont-ils une solution ?

Tout est là, Messieurs, car s'il se trouve que l'antisémitisme n'a point de solution pratique, à quoi bon discuter la valeur de ses griefs ? De solutions, Messieurs, pour les adhérents de l'antisémitisme, j'en aperçois deux qui ont, l'une et l'autre, leurs partisans.

La première, celle que semblent préférer la plupart des antisémites, ce sont les lois d'exception. *(Très bien ! très bien !)* Ils voudraient voir la France et l'Europe revenir à ces lois très complexes, à ces lois draconniennes sur les Juifs, ou mieux contre les Juifs, édictées dans la seconde moitié du moyen âge, et demeurées, plus ou moins, en vigueur durant l'ancien régime.

Ces lois, Messieurs, je les ai observées sur place, là où elles subsistent encore, dans l'empire russe, en Lithuanie, en Pologne ; et j'ai constaté que les chrétiens, que les catholiques polonais, en particulier, n'en étaient pas toujours plus satisfaits que les Juifs eux-mêmes. Ces lois spéciales, je n'ai pas le temps de vous les

exposer; je l'ai fait ailleurs[1]. Ont-elles supprimé la question antisémitique? Non, elles l'ont plutôt envenimée; elles ont accru le malaise et fomenté les haines du Juif et du chrétien, témoin les émeutes périodiques du sud de la Russie. *(Bruit)*. A ceux d'entre vous qui en doutent, je conseille un voyage en Pologne ou en Petite-Russie. Mais, pour faire la partie belle aux antisémites, je leur concéderai, au rebours des faits, que cette législation russe a pacifié Juifs et chrétiens; qu'au lieu de les appauvrir, elle a enrichi les pays où elle est appliquée. Je me demanderai, seulement, si ces lois de la Russie autocratique peuvent être transportées dans nos démocraties.

La première chose pour qu'un remède soit efficace, c'est qu'il puisse être appliqué au malade. C'est ce qu'oublient trop nos médecins politiques ou sociaux. Or, ces lois du moyen âge, ces lois russes que préconisent les antisémites, comment les restaurer dans la France moderne? Ces lois d'exception, elles ont pu avoir leur raison d'être, autrefois; elles étaient d'accord, en tout cas, avec les mœurs et l'esprit du moyen âge, avec les traditions et la législation de l'ancien régime. Mais pouvons-nous les détacher des idées, des coutumes, des conditions sociales, dont elles faisaient partie, pour les rétablir, isolément, dans un milieu tout différent? En d'autres termes, pouvez-vous prendre un morceau du

1. Voyez l'*Empire des Tzars et les Russes*, t. III, liv. IV, ch. III.

moyen âge, une tranche de l'ancien régime et l'insérer, artificiellement, dans la société moderne dont l'esprit et les mœurs sont tout autres? C'est là ce qu'on nous propose, quand on nous invite à greffer ces lois du XIIIe ou du XIVe siècle, sur une législation inspirée de principes absolument opposés. Autrefois, Messieurs, au moyen âge et jusque sous l'ancien régime, les lois d'exception, si l'on peut ainsi parler, n'avaient rien d'exceptionnel. A cette époque, tout était privilège et exception, privilège pour les uns, exception pour les autres. On n'avait pas encore la notion du droit commun. Chaque localité, chaque classe, chaque groupe d'habitants avait ses droits et privilèges particuliers. La notion du droit commun, sur laquelle vit l'Occident de l'Europe, depuis la Révolution, est une notion relativement récente; elle est moderne, comme elle est française d'origine, et je ne crois pas que l'on puisse introduire dans nos codes, dans une législation dominée par ce principe du droit commun, des lois d'exception imitées d'un autre âge.

Une autre difficulté, Messieurs : à quel titre édicterez-vous, à nouveau, ces lois sur les Juifs, supprimées dans tous les États d'Occident? Car, remarquez-le bien, le caractère même de l'État a changé, en même temps que ses lois. Autrefois l'État avait un caractère religieux, chrétien, et, à ce titre, il était logique en soumettant le Juif ou l'hérétique, le non conformiste, à un régime d'exception. Mais, aujourd'hui? On nous affirme bien,

pour nous réconcilier avec elles, que ces lois d'exception n'auraient aucun caractère religieux. Dans le Juif, dit-on, on frappera la race, le Sémite, et non la religion. Mais cette race, ce Sémite, à quoi le reconnaîtrez-vous? Est-ce à l'ovale de son visage ou à la courbure de son nez? *(Rires.)* Il y a des États où le noir, le mulâtre, l'homme de couleur est, à tort ou à raison, privé de certains droits civils ou politiques. Là, il est facile d'atteindre la race; il suffit de regarder à la couleur de la peau. Mais en est-il, ainsi, avec le Sémite? Par malheur, il est blanc comme nous; l'anthropologie ne nous fournit, pour le distinguer, aucun signe certain. J'ai beaucoup, quant à moi, étudié le Juif des différentes contrées; je puis me vanter d'avoir, pour le reconnaître, autant de flair que le plus fin limier antisémite. Force m'est, néanmoins, de confesser que je m'y trompe souvent. Nos ancêtres connaissaient la difficulté, puisque, pour être sûrs de ne pas le prendre pour un chrétien, ils infligeaient, à tout Juif, le port de la rouelle ou du bonnet jaune. De signe distinctif pour décider qui est Juif, il n'y en aura jamais qu'un, la religion. Vous aurez beau vous en défendre, toute loi d'exception contre les Sémites aura, forcément, un aspect religieux. Vous serez contraints de leur demander un certificat de baptême; et, pour que le Sémite ne vous échappe pas, à trop bon compte, par une conversion apparente, vous serez réduits, comme l'Espagne d'autrefois, à instituer, contre les Juifs et contre les nouveaux convertis, une police mi-civile mi-reli-

gieuse, en un mot une inquisition. *(Applaudissements et protestations.)* Vos protestations, Messieurs, n'y peuvent rien changer : toute loi d'exception contre les Juifs serait une atteinte à la liberté religieuse, aussi bien qu'un retour à l'ancien régime. *(Applaudissements. — Bruit.)*

Pour nous imposer ces lois d'exception, les feuilles antisémites — la plus connue d'entre elles le faisait encore ce matin, — affectent de s'appuyer sur l'autorité de l'Église. A en croire ces laïques théologiens, qui font si volontiers la leçon à l'épiscopat et au Saint-Siège, l'Église et les catholiques seraient captifs du passé, prisonniers du moyen âge, condamnés, à perpétuité, aux procédés de l'inquisition espagnole. Singuliers apologistes de l'Église qui s'efforcent de l'enchaîner au poteau des autodafés ! Jusqu'ici, je croyais les ennemis du nom catholique et les francs-maçons seuls à vouloir lier, à jamais, l'Église au bûcher du Juif ou de l'hérétique. Je me trompais ; c'est, aussi, paraît-il, la tactique des docteurs de l'antisémitisme. *(Murmures.)* Cette injonction des antisémites, les catholiques sont-ils contraints de la subir ? et leur faut-il vénérer les anciennes lois contre le Juif comme un article de foi dont il ne leur est pas permis de douter ? Mais ces lois d'exception, que l'on prétendait, encore ce matin, identifier avec l'esprit de l'Église, elles ont été supprimées dans tous les pays catholiques. Bien plus, Rome même avait cessé de les appliquer dans toute leur rigueur ; la plupart

d'entre elles étaient tombées en désuétude, dans les États du Saint-Père, avant la prise de Rome par le général Cadorna. Quoique l'État pontifical demeurât un État d'ancien régime, l'Église reconnaissait que la plupart de ces lois ne convenaient plus aux temps modernes. Pie IX avait ouvert les portes du Ghetto. Qu'on ne vienne donc pas, pour relever le Ghetto, se retrancher derrière l'Église. *(Applaudissements.)*

Une dernière observation, à cet égard, — et ici je me permets de m'adresser, particulièrement, aux membres du clergé et des congrégations, — je leur soumets respectueusement, une réflexion analogue à celle que je faisais, tout à l'heure, à propos du reproche de cosmopolitisme. Les lois d'exception sont toujours une chose dangereuse, — et, pour personne, plus que pour les catholiques. Que réclame aujourd'hui le catholique français? qu'il s'agisse de la liberté d'enseignement, ou de la liberté d'association, n'est-ce pas le droit commun? Or, comment les catholiques oseront-ils revendiquer le droit commun pour eux-mêmes, s'ils réclament, en même temps, des lois d'exception pour autrui? Ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils s'enlèveraient, par là, toute autorité? *(Applaudissements et protestations.)*

Les lois d'exception! Messieurs, c'est toujours une arme à deux tranchants; tôt ou tard, elles blessent les imprudents qui ne craignent pas d'y recourir. Les catholiques en ont fait, plus d'une fois, l'expérience. Ce qu'un peuple retient, le plus aisément, des lois d'excep-

tion, c'est le principe; et ce principe se retourne vite contre ceux qui l'invoquent. Bien fou qui oserait mettre une pareille arme entre les mains de nos démocraties modernes. Ces lois d'exception, nous savons, par l'histoire, ce qu'elles deviennent. Rappelez-vous les lois de l'ancien régime contre les protestants, ces lois inhumaines que certains antisémites semblent vouloir restaurer, en même temps que les lois contre les Juifs. Cette législation contre les protestants, vous savez à quoi elle a servi. A fournir à la Révolution, le modèle des lois contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. *(Applaudissements.)*

Les lois d'exception écartées, l'antisémitisme a bien une autre ressource, une autre solution plus radicale encore, l'exil, l'émigration. C'est toujours un procédé emprunté au moyen âge ou à l'ancien régime. Oui, les Juifs ont été bannis, plus d'une fois, des États chrétiens; mais rappelez-vous qu'ils n'ont pas été les seuls à goûter de l'exil; d'autres, en France et ailleurs, en ont connu, après eux, l'amertume; et les Maures d'Espagne, et les protestants français, et un peu plus tard, les Jésuites des États de Sa Majesté catholique. Car, Messieurs, c'est toujours la même histoire, les violences contre les uns ouvrent la voie aux violences contre les autres. On commence par le Juif, on finit par le Jésuite. Prenez garde que l'histoire ne se répète encore une fois.

L'exil, cette vieille recette de l'ancien régime, les catholiques ont-ils intérêt à en restaurer l'usage, et êtes-vous sûrs qu'ils n'aient rien à en redouter? Admettons-le. Encore, bannir les Juifs, est-ce fort bien, s'il ne se trouve qu'un État pour les condamner à l'exil. Mais les antisémites font campagne, contre les Juifs, dans tous les pays, à la fois; ils voudraient les chasser de partout; car l'antisémitisme contemporain est, lui aussi, une façon d'internationale. Je voudrais bien savoir de quelle manière les antisémites espèrent débarrasser des Juifs tous les pays chrétiens, simultanément. Le problème me paraît insoluble.

Il y aurait bien, cependant, un procédé que ma loyauté me défend de passer sous silence. Ce serait le rétablissement d'un État juif, la restauration du royaume d'Israël. Quelques chrétiens et, aussi, un certain nombre de Juifs en ont conçu l'idée. A une époque où tant de nations, mortes et ensevelies depuis des siècles, sont sorties vivantes d'une tombe plusieurs fois séculaire, pourquoi, dit-on, les Juifs, qui ont si longtemps formé une sorte de nationalité, ne redeviendraient-il pas, eux aussi, un peuple? Pourquoi, de même que les ossements blanchis aperçus par le prophète dans la vallée de Josaphat, les débris dispersés de Juda ne se lèveraient-ils pas pour se rejoindre et reprendre vie en un corps de nation? Tel est le rêve de certains Juifs et de certains protestants qui prennent à la lettre les promesses des prophètes sur la restauration d'Israël. Cela, parmi les

Juifs, s'appelle, aujourd'hui, le *Sionisme*. Cette espérance de relever un jour l'antique Sion et le royaume de David a, comme l'attente du Messie, longtemps soutenu Israël. Depuis leur émancipation, elle était abandonnée des Juifs d'Occident, et de la majorité même des Juifs d'Orient. L'antisémitisme lui a, récemment, rendu quelque force en Russie, en Pologne, en Roumanie, jusqu'en Autriche-Hongrie.

Des Juifs qui, naguère encore, raillaient comme surannées les rêveries nationales de leurs coreligionnaires attardés, en sont venus, eux aussi, à faire ce raisonnement : « Puisque l'Europe ne veut pas de nous, puisqu'on ne cesse de nous répéter que notre place n'est pas au milieu des nations chrétiennes, puisque, malgré tout, on persiste à nous regarder comme des étrangers et comme des intrus, il ne nous reste qu'à retourner dans notre patrie d'origine. »

Et vers quel autre pays pourraient-ils se diriger ? Quelques-uns ont jeté les yeux sur l'Amérique, sur la Plata, notamment ; ils ont imaginé qu'un syndicat de banquiers juifs pourrait acheter une ou deux provinces argentines. Mais quel gouvernement, argentin ou autre, vendrait, aux Juifs, une partie de son territoire ? Puis s'il leur faut reformer un État, les Juifs de l'Est n'ont d'yeux que pour la Palestine. Déjà, depuis un demi-siècle, un quart de siècle surtout, des milliers de Juifs sont retournés au pays de leurs aïeux. Bien des villes de Palestine, à commencer par Jérusalem, ont

aujourd'hui, une population en grande partie israélite. — Mais les Juifs seraient tous transportés aux bords du Jourdain, quand un exode, volontaire ou forcé, les ramènerait, après des siècles, d'Occident en Orient et d'Europe en Asie; serait-ce là une solution pratique? Non hélas! l'Europe et le Grand Turc abandonneraient aux débris d'Israël la Palestine et toute la Syrie, que tous les Juifs n'y sauraient trouver place. On compte, huit ou neuf millions de Juifs; la Syrie est incapable de nourrir pareille population. Puis, que ferait-on des habitants actuels, des musulmans des chrétiens établis là, depuis des siècles?

Autre question qui touchera un certain nombre d'entre vous: que ferait-on des lieux saints? Est-ce que les chrétiens, est-ce que les catholiques ou les orthodoxes, — ne parlons pas des protestants qui tiennent peu aux reliques et aux pèlerinages — seraient disposés à concéder la Palestine aux Juifs pour y reformer le royaume de Salomon? Est-ce qu'ils seraient désireux de confier la garde du Saint-Sépulcre à des sentinelles juives? Je ne le crois pas. Je vous confesserai, — puisque ici, nous sommes entre Français — qu'à mon sens, tout autres doivent être les destinées de la Syrie. Nous serons, bientôt peut-être malgré nous, en face d'événements que tous les efforts de notre diplomatie auront peine à retarder indéfiniment. Le vieil empire turc peut venir à s'effondrer. Grands et petits voudront chacun leur part de ses dépouilles; mais si jamais l'Europe était contrainte

de procéder au partage de la Turquie, ce n'est pas aux Juifs que je donnerais la Syrie, — c'est à la France. *(Applaudissements.)*

Ainsi donc, Messieurs, l'expulsion ne serait pas une solution. Les remèdes recommandés par les antisémites étant décevants ou impraticables, nous demeurons en face de ce dilemme, en face de cette alternative : le droit commun, ou le massacre, la liberté ou le bûcher ; appliquer aux Juifs les procédés que nous avons flétris chez le sultan, les recettes de la barbarie orientale à l'égard des chrétiens d'Arménie ; — ou bien concéder aux Sémites les mêmes droits qu'aux autres êtres humains, les traiter en hommes, comme les autres, sans exception et sans privilèges; les astreindre aux lois, mais à des lois faites pour tous, ayant, pour tous, Aryens ou Sémites, sans différence d'origine, même mesure, même justice, même balance et mêmes poids. *(Applaudissements.)*

Quant à moi, Messieurs, mon choix est fait; j'opte ici, comme partout, pour la liberté et pour le droit commun. C'est là le seul terrain solide. Tenons-nous-y ; nous serons inexpugnables. Le droit commun, ce n'est pas, uniquement, par intérêt pour le Sémite, que j'ose le réclamer, c'est dans l'intérêt de tous ceux d'entre nous, Français, qui le revendiquent, sans toujours l'obtenir. Liberté pour le Juif, oui; mais liberté également pour le chrétien, liberté pour le catholique, aussi bien que

pour le protestant, liberté pour le prêtre, liberté pour le religieux, liberté pour tous. Telle est ma formule, et telle est la vraie solution, la seule pratique, la seule moderne. Placez-vous, résolument, sur ce terrain, et vous serez forts pour réclamer vos droits. Autrement, si vous déniez à autrui, si vous refusez à vos adversaires les droits que vous réclamez pour vous-mêmes, les mots de liberté et de droit commun perdront, sur vos lèvres, toute autorité.

Messieurs, si long qu'ait été cet entretien, j'ajouterai un dernier mot. Il est une chose que je ne saurais pardonner à l'antisémitisme, ni comme philosophe social, si vous me passez cette expression, ni comme patriote passionnément soucieux du salut de la patrie française. L'antisémitisme nous a bien dévoilé certains des maux de notre société; il aime à mettre nos plaies à jour; il ne redoute même point de les exacerber, de les envenimer. Mais quel remède nous offre-t-il? Un remède tout extérieur. Il ne craint pas d'affirmer que le principe du mal n'est pas en nous; il ne cesse de nous répéter que le principe du mal nous vient du dehors, que c'est un virus étranger à notre race, à notre sang. Doctrine flatteuse pour notre amour-propre, doctrine qui seule expliquerait la vogue de l'antisémitisme près du vulgaire; mais doctrine décevante, faite pour aggraver le mal et non pour le guérir. En vérité, je n'en sais pas de plus fausse, ni de plus pernicieuse; et je la

crois aussi peu chrétienne que peu philosophique. *(Applaudissements.)*

Je suis de ceux qui professent que notre patrie française a un pressant besoin de réforme, — d'une réforme morale entraînant, dans une certaine mesure, une réforme sociale. Cette réforme, je crois que nous devons tous y travailler, chacun selon nos forces, mais y travailler, d'abord, en nous-mêmes et sur nous-mêmes. J'ose affirmer que rien n'est plus néfaste, rien n'est à la fois plus enfantin et plus trompeur que d'aller emprunter, précisément, aux vieux sémites, une de leurs coutumes anciennes, et de venir nous dire : « Entassez tous vos péchés sur la tête d'autrui; chassez de votre camp le bouc émissaire, et vous serez sauvés. » *(Applaudissements prolongés et protestations.)*[1]

1. Sténographié par Paul Zounet, 15, rue de Cluny.

FIN

TABLE

—

AVANT-PROPOS. . . . . .

I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ANTISÉMITISME.

Sa méthode, ses procédés 1

II. — L'ANTISÉMITISME AU POINT DE VUE RELIGIEUX.

L'antisémitisme et l'esprit chrétien. — La déchristianisation et la sécularisation des États modernes et les Juifs. — Les sociétés juives : l'*Alliance Israélite Universelle.* — La Franc-Maçonnerie et les Juifs. — L'anticléricalisme et l'antisémitisme . . . 8

III. — L'ANTISÉMITISME AU POINT DE VUE NATIONAL.

Race sémitique et race aryenne. — La race sémitique est-elle une race inférieure ? — Le sang sémite et le christianisme. — Le Juif et l'esprit de tribu. — L'assimilation des Juifs et l'antisémitisme. — Le cosmopolitisme juif. — Comment cette accusation de cosmopolitisme peut se retourner contre d'autres 27

IV. — L'ANTISÉMITISME AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Parasitisme juif et parasitisme bourgeois. — Richesse et pauvreté. — Le *sweating system* et l'antisémitisme anglo-saxon. — Le Juif et la terre. — Le Juif et le goût des affaires. — Le Juif et les lois chrétiennes sur le prêt à intérêt. — Races parasitaires. — La haute banque et les grandes fortunes. — Les Juifs et les professions libérales. — Antisémitisme et protectionnisme. — Antisémitisme et socialisme 39

V. — CONCLUSION.

Les antisémites ont-ils une solution ? — Les lois d'exception. — Peut-on rétablir dans nos codes les lois du moyen âge ? — A quel signe reconnaître le Juif. — Le bannissement. — Le sionisme et la restauration d'un État juif. — Une seule alternative. — L'antisémitisme et le besoin de réformes 62

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 6742-3-97. — (Encre Lorilleux).